

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

FINANCES CANTONALES

Le grand **ARGENTIER** à l'interview

TVA

Gérer la **BAISSE** des taux

L'ENQUÊTE: TAXE AU SAC

Quelle **SOLUTION** pour les PME ?



LA GAMME FORD TRANSIT

LA BONNE TAILLE AU BON PRIX.



Dès
Fr. 10'690.-*

Dès
Fr. 12'490.-*

Dès
Fr. 16'990.-*

Dès
Fr. 18'890.-*

Maintenant avec 5 ans de garantie Ford Protect.

* Offres valables uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce et auprès des concessionnaires Ford participants, jusqu'à révocation ou jusqu'au 31.12.2017.

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73

MARTIGNY Garage Kaspar SA 027 722 63 33

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Conseil de l'UVAM | |
| ■ L'UVAM au Palais fédéral | 5-7 |
| L'interview | |
| ■ Budget 2018, projet fiscal 2017 et candidature aux JO : Roberto Schmidt nous donne son avis | 10-15 |
| L'enquête | |
| ■ Taxe au sac : Et si on avait oublié de penser aux entreprises ? | 16-19 |
| Economie | |
| ■ Les pme catalanes vont-elles souffrir de l'indépendance de la Catalogne ? | 21-23 |
| TVA | |
| ■ L'après «Prévoyance Vieillesse 2020» | 24-25 |
| Votations fédérales | |
| ■ No Billag | 29 |
| Entreprises | |
| ■ Entreprises portes ouvertes | 30-31 |
| Events | |
| ■ Un premier «REV» réalisé ! | 34-35 |
| ■ Les Rendez-vous des Femmes PME | 37 |
| ■ WorldSkills 2017 | 38-39 |
| ■ Salon des métiers et formations Your Challenge | 40-41 |
| Le conseil PME | |
| ■ Activité indépendante ou hobby ? | 44-45 |
| Fiscalité | |
| ■ Prévoyance : Pourquoi encore en parler ? | 47-49 |
| Le conseil juridique | |
| ■ Les congés usuels | 52-53 |



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

«No Billag» ≠ «No BILLIG»

Par **Marcel Delasoie**
Secrétaire général UVAM



quand on peut. Et nous n'en sommes qu'au début de cette véritable révolution.

Que nous propose Doris Leuthard pour faire face à ces changements fondamentaux ? Une économie de

50 millions de francs (sur un budget total de 1,2 milliard) qui permettra de baisser quelque peu la contribution des ménages, mais qui verra toujours plus d'entreprises soumises (140000 contre 110000 actuellement) et donc une croissance marquée de la double imposition.

L'USAM a contribué à la récolte de signatures pour l'initiative «No Billag». L'objectif était évidemment que les choses bougent et que la SSR ne se contente pas d'encaisser toujours plus de redevances pour satisfaire sa boulimie et en redistribuer quelques miettes aux radios et télévisions régionales dont la survie en dépend.

On fixe une nouvelle redevance qui tient plus de la symbolique que de la réflexion (1 franc par jour) et on prie pour que le peuple suisse rejette «No Billag».

L'acceptation à la raclette par le peuple suisse (50,08 %) de la nouvelle loi fédérale sur la radio et télévision (LRTV) était, pensait-on, un avertissement sans frais qui devait conduire à une réflexion en profondeur. Les Suisses et Suisseuses ne regardent plus la télévision comme le faisaient ceux qui ont vécu les premières heures de la petite lucarne et étaient rythmés par les émissions cultes telles que le téléjournal de 19 h 30, le «spécial cinéma» du lundi ou les «actualités sportives» du dimanche. Aujourd'hui, le replay, internet, les tablettes et autres smartphones permettent d'avoir accès, en tout temps et en tous lieux, aux émissions diffusées par des centaines de chaînes de télévision. Plus personne ne sacrifie sa soirée pour une émission de télévision. On regarde ce que l'on veut

Au lieu d'une révision en profondeur qui aurait pu faire l'objet d'un contre-projet moderne collant à la réalité, aux pratiques et aux besoins des consommateurs, on brise une baisse dans l'urgence, on fixe une nouvelle redevance qui tient plus de la symbolique que de la réflexion (1 franc par jour) et on prie pour que le peuple suisse rejette «No Billag».

Oui, nous avons besoin d'un service public audiovisuel de qualité, oui, Suisses et Suisseuses sont prêts à payer pour cela, oui, «No Billag» va trop loin. Mais en éludant la question de fond et en voulant éviter de mettre le doigt sur quelques endroits douloureux, Doris Leuthard prend un risque certain. ■

PS: De toute façon, dès 2019, il «SERAFF» des économies puisque la nouvelle entreprise fera le travail pour 17,6 millions annuels contre plus de 50 millions aujourd'hui.

Il n'y a pas deux entreprises semblables.

Nous disposons d'un portefeuille performant de prestations et des solutions RH. Ce qui compte avant tout est la façon dont nous les combinons et les adaptons pour répondre au mieux à vos besoins. Contactez-nous aujourd'hui.

 Adecco Ressources Humaines SA
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
sion@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Rue de Venise 2, 1870 Monthei
+41 58 233 29 40
monthei@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 35 80
martigny@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Valais Permanent
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
valais.permanent@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Valais Electro
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 31 80
valais.electro@adecco.ch

adecco.ch





L'UVAM au Palais fédéral

Par Xavier Saillet

Pour sa troisième séance de l'année, le Conseil de l'UVAM a fait le déplacement jusqu'au Palais fédéral à Berne afin d'y rencontrer les parlementaires fédéraux valaisans. Plus d'une vingtaine de membres ont répondu présent à la désormais traditionnelle séance extra-muros, avec un déplacement en car organisé depuis Sion, Martigny et Monthey. C'est dans une ambiance fort conviviale et avant même les premiers rayons de soleil qu'a débuté la journée. Chacun a pu converser, échanger durant le trajet ou lors du café-croissant prévu sur le chemin avant d'arriver à Berne.

Les Chambres fédérales ont traité de nombreux sujets évoqués par les parlementaires valaisans. Et certains touchaient de près l'économie et les PME.

Parlementaires présents

Après le passage des portiques de sécurité du Palais fédéral, les membres du Conseil de l'UVAM ont été accueillis par leur président, Jean-René Fournier. Appelé, comme les autres élus, à voter durant la matinée, c'est au vice-président de l'UVAM, Felix Ruppen, qu'est revenue la tâche d'ouvrir la séance. Il salue particulièrement la présence de Bernard Bidal, président d'honneur de l'UVAM, Michel Favre et Alain Zuber, membres d'honneur de l'UVAM.

Jean-René Fournier, qui a rejoint l'assemblée entre temps, salue cordialement les membres du Conseil en les remerciant d'avoir fait le déplacement de Berne et souligne particulièrement la présence de Jean-Maurice Tornay, président de la délégation valaisanne de la Loterie romande, organisation qui soutient régulièrement les arts et métiers en finançant les surfaces du Salon des métiers et formations pour les associations membres de l'UVAM.

Durant la séance, les conseillers nationaux et aux Etats valaisans ont eu tout le loisir de prendre la parole en apportant un message ou une information relative à leur travail au sein des Chambres fédérales. Mis à part l'élection d'un nouveau conseiller fédéral en remplacement de Didier Burkhalter qui a remis sa démission, les Chambres fédérales ont traité de nombreux sujets évoqués par les parlementaires valaisans. Et certains touchaient de près l'économie et les PME. Voici quelques extraits: Géraldine Marchand-Balet a évoqué la réinsertion des chômeurs de plus de 50 ans, alors que Beat Rieder a parlé de la réhabilitation des constructions hors zone (raccards). Philippe Nantermod a, quant à lui, abordé le sujet de la suppression du monopole de la pose des compteurs électriques afin que les électriciens puissent également exécuter ces travaux. Ou encore Thomas Egger s'exprimant sur le durcissement de la Lex Koller et sur la mise en garde contre l'initiative « No Billag ». Et c'est justement en profitant de leur présence que les représentants des associations professionnelles membres de l'UVAM ont pu exprimer leurs préoccupations de vive voix.



► **Initiative contre l'immigration de masse et lutte contre le chômage**

Dieter Kläy, chef de projet à l'Union suisse des arts et métiers (USAM), a dressé un bref exposé sur la stratégie de mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et en particulier l'introduction de la contrainte des mesures de lutte contre le chômage.

Le projet prévoit – dans toutes les branches enregistrant un taux de chômage supérieur à 5% – que les employeurs aient l'obligation d'effectuer une annonce auprès de l'office de l'emploi (ORP) local afin que ce dernier leur fournit, dans les 5 jours au maximum, trois dossiers susceptibles de convenir. Libre ensuite à l'employeur d'engager ou non l'une de ces trois personnes dont il a reçu les offres. De son côté, l'USAM a demandé que le taux seuil, au-delà duquel ces démarches seraient nécessaires, soit porté à 8% et que la réponse des ORP intervienne dans les 3 jours pour ne pas prolonger inutilement les démarches généralement urgentes.

Madame Krattinger a relevé que l'amas de tous ces effets n'était pas envisageable pour les PME et que l'USAM considérait le projet fiscal 17 comme un affront aux entreprises et à la classe moyenne.

Réforme de l'imposition des entreprises (RIE IV)

Alexa Krattinger, responsable du dossier politique financière et fiscale auprès de l'USAM, présente l'avant-projet de loi, étudié suite au refus de la RIE III, qui a pour objectif d'entrer rapidement en vigueur. Ce projet baptisé « Projet fiscal 17 » a été adapté en fonction des causes de l'échec de la RIE III.

Elle a ensuite expliqué que cette nouvelle réforme fiscale des entreprises n'était pas équilibrée, qu'elle était un deal entre les multinationales et la gauche et que le Conseil fédéral avait décidé de faire passer à la caisse les PME. Ainsi, l'augmentation de l'imposition partielle des dividendes, l'augmentation des allocations familiales et l'introduction

La séance, organisée par le secrétaire général, Marcel Delasoie, a été menée en alternance par le vice-président Felix Ruppen et le président Jean-René Fournier.



Jean-René Fournier (président UVAM et conseiller aux Etats), Bernard Muller (président de la Société industrielle des arts et métiers de Sion) et Damien Aymon (président FCR-Valais)

d'une patent box sans possibilité d'intégrer les logiciels étaient les principales mesures qui faisaient la différence entre la RIE III et le nouveau paquet de réformes fiscales.

Madame Krattinger a relevé que l'amas de tous ces effets n'était pas envisageable pour les PME et que l'USAM considérait le projet fiscal 17 comme un affront aux entreprises et à la classe moyenne. L'imposition partielle des dividendes portée à 70% frappera les patrons de PME et les entreprises familiales qui, en règle générale, détiennent plus de 10% du capital de leur entreprise, contrairement aux actionnaires qui ne possèdent souvent que 0,001% d'une grande multinationale. Il faudra aussi compter avec les coûts sociaux supplémentaires, car s'acharner sur les PME ne permettra pas de préserver la situation industrielle actuelle, ni les emplois, ni même de véritablement trouver une solution de contre-financement à la réforme. Si un des buts principaux est de maintenir, voire d'augmenter le niveau d'attractivité de la place économique suisse, pour les PME c'est tout le contraire, la réforme est synonyme d'entraves à leur prospérité et d'une sérieuse remise en question de la RIE II.

Alexa Krattinger a terminé son exposé sur le fait qu'on ne peut raisonnablement pas vendre à toutes les PME suisses l'idée qu'une baisse du taux d'imposition ordinaire du bénéfice au niveau cantonal, couplée à une hausse de l'imposition partielle des dividendes, amènerait un statu quo, voire une situation bénéficiaire à l'ensemble des entreprises en Suisse. Chaque canton a ses spécificités économiques, et il n'est donc pas dit qu'un succès cantonal puisse être répandu à l'ensemble du pays.



Stéphane Lattion (président de JardinSuisse Valais) et Philomène Zufferey (présidente de Coiffure Suisse section Valais romand)

Beat Rider (conseiller aux Etats),
Felix Ruppen (vice-président UVAM) et
Franz Ruppen (conseiller national)

Jacques-Roland Coudray (Chambre CH des arts et métiers), Vincent Clavaz (Groupe Mutuel), Philippe Nantermod (conseiller national) et Marcel Delasoie (secrétaire général UVAM)

Micro ouvert

Avant de donner la parole aux personnes présentes, le nouveau président du Bureau des métiers, Vincent Bonvin, a été accepté à l'unanimité au sein du Comité directeur de l'UVAM. Il succède ainsi à Raphy Coutaz.

Lors du tour de table concernant, entre autres, les conditions de travail et les salaires pour 2018 dans les différentes branches, certains membres du Conseil ont expliqué leur situation ou exprimé leur souci. *Extraits choisis*

Albert Michelod, président de l'Association valaisanne des artisans boulanger-pâtissiers-confiseurs (AVABPC), a soulevé le problème que rencontrent ses membres lors de l'engagement d'apprentis de moins de 18 ans, car ces derniers n'ont pas le droit de travailler avant 4 heures du matin. Il a également fait part de son inquiétude concernant l'avenir des boulangeries et confiseries artisanales qui doivent faire face à une concurrence déloyale. En effet, les produits importés par les grandes surfaces et autres stations-service ne sont pas taxés, contrairement à la farine que les artisans font venir. Il ajoute encore que sur les 4600 boulangeries recensées il y a 50 ans, on en compte plus que 1600 aujourd'hui, en précisant que la chute n'est de loin pas terminée.

Un peu plus réjouissant pour les employés du secteur automobile, Pierre-Yves Actis, secrétaire de l'Union professionnelle suisse de l'automobile section Valais (UPSA), annonce que le congé parental passera à 10 jours au lieu de 5 ainsi qu'une adaptation des salaires de 0,5% (si la variation de l'indice se situe entre -0,5 et +0,5%).

Du côté de Gastrovalais, André Roduit (président) met en

garde contre le retour des salaires minimaux dans la législation. Dans ce cas, Gastrovalais exigera, au niveau suisse, que les régions de montagne soient soumises à des salaires minima plus bas que sur le Plateau. Patrick Bérod, directeur de l'Association hôtelière du Valais (AHV) acquiesce dans le même sens en ajoutant qu'une revalorisation de l'apprentissage ainsi que l'introduction d'un brevet sont à l'étude.

Suite et fin

La séance terminée, tous les membres du Conseil de l'UVAM étaient conviés à partager un repas à la Galerie des Alpes, précédé d'un apéritif en compagnie des conseillers nationaux et aux Etats. Un moment plus décontracté qui a permis à chacun d'accéder plus directement aux élus valaisans. Le retour en terre valaisanne en fin d'après-midi s'est conclu, pour ceux qui le souhaitaient, autour d'un repas typiquement valaisan. ■

Les trois conseillers nationaux Philippe Nantermod (PLR), Jean-Luc Addor (UDC) et Mathias Reynard (PS), entre autres, ont pris la parole durant la séance.



**EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®**

ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

**Vivez des expériences authentiques
avec le Mont-Blanc Express !**

Le **BONHEUR** est dans le train



Par Cédric Tornay
Délégué commercial

Veritable colonne vertébrale de la Vallée du Trient, trait d'union entre la plaine et la montagne, la Suisse et la France, le Mont-Blanc Express constitue l'un des moyens les plus agréables de parcourir et de découvrir la région. Le train à crémaillère offre aux voyageurs la promesse d'une spectaculaire évasion. Entre Martigny et Chamonix, à travers une nature préservée, il se joue d'une déclivité parfois impressionnante, traverse des forêts enchanteresses, franchit des gorges sauvages, longe des à-pic vertigineux et des villages authentiques.

**Le Mont-Blanc Express constitue l'un des moyens les plus agréables de parcourir et de découvrir la région.
Le train à crémaillère offre aux voyageurs la promesse d'une spectaculaire évasion.**

En hiver, la rame panoramique garantit un accès rapide et sans encombre aux domaines skiables des Marécottes et de Balme/Vallorcine. Les offres d'été permettent au voyageur de parcourir la vallée à son rythme, sur une ou plusieurs journées, en s'arrêtant où bon lui semble, le temps d'une visite au zoo/piscine des Marécottes ou à Verticalp Emosson, par exemple. ■



Informations

Av. de la Gare 45
1920 Martigny
027 723 33 30

www.tmrsa.ch
www.mont-blanc-express.com

Budget 2018, projet fiscal 2017 et candidature aux JO

Roberto Schmidt nous donne son AVIS

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

Nommé en mai ministre des Finances et de l'Énergie, le Haut-Valaisan n'aura pas mis très longtemps pour se sentir à l'aise dans ses nouvelles fonctions. Interview et explications détaillées sur les dossiers chauds du moment. Sans langue de bois, mais avec une pointe d'humour.

Ce sont ainsi près de 150 millions qui seront injectés dans les petites et moyennes entreprises du canton, actives dans la rénovation des bâtiments et les énergies renouvelables.

Le budget 2018, c'est votre premier budget, on a l'impression que cela a été très facile de le mettre sous toit ?

Préparer et défendre un budget, ce n'est jamais facile. Les besoins sont illimités et les moyens sont limités. Je constate toutefois que le budget 2018 s'inscrit dans un contexte économique et financier un peu plus serein qu'il y a quelques années. On prévoit quand même une certaine croissance économique tant sur le plan mondial et national que sur le plan cantonal.

Qu'est-ce qui est le plus important pour vous et pour l'Etat lors de l'élaboration du budget ?

Ce qui compte, c'est de bien gérer les frais de fonctionnement. Il faut prévoir, dans le budget et dans le plan financier, une très bonne gestion des dépenses qui doivent être contenues à un niveau raisonnable alors que nous devons trouver un moyen d'augmenter les recettes. Cela signifie que nous devons prévoir une augmentation des dépenses plus faible que celle des revenus. Sinon, le canton ne peut plus investir. Nous souhaitons investir et mettre des prio-

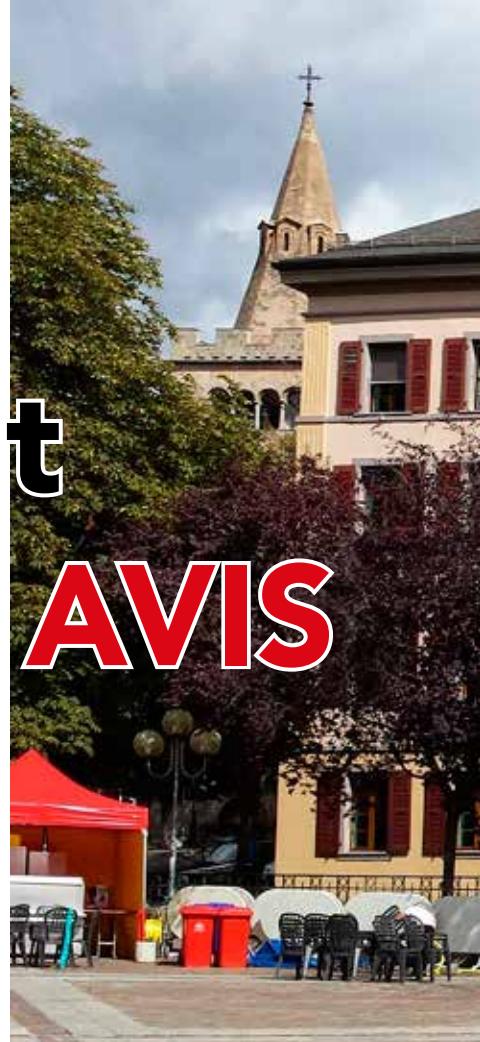
rités pour les entreprises valaisannes là où il existe de la plus-value. Nous avons prévu 533 millions d'investissements bruts l'année prochaine, ce n'est pas rien. Et si l'on rajoute toutes les réserves qui n'ont pas été dépensées lors des 3 dernières années, nous avons un potentiel d'investissement de plus de 700 millions en 2018.

C'est beaucoup. Pensez-vous que les entreprises valaisannes puissent en profiter pleinement ?

Oui, même si c'est important comme volume. C'est pourquoi nous avons fixé, avec mes collègues du Conseil d'Etat, des axes stratégiques pour ces prochaines années.

Justement, quelles sont vos priorités ?

Nous avons prévu, par exemple, 150 millions pour l'autoroute qui s'ajouteront aux 125 millions en réserve, soit un total de 275 millions pour l'A9, l'an prochain. Pour les programmes de promotion des énergies en Valais, nous avons aussi prévu de mettre le paquet. En 2017, pour l'énergie, le budget net cantonal va passer de 2,8 millions (jusqu'en 2017) à 9 millions (facteur 3) et le budget global, c'est-à-dire y compris contributions fédérales, va passer de 5,3 (en 2016), 14 (en 2017) à 30,6 millions (en 2018). C'est important, car cet argent est entièrement dépensé ici en Valais, au contraire des grands chantiers qui voient souvent des consortiums hors canton remporter les différents lots. Avec la promotion des énergies, nous gardons la plus-value à





100% en Valais, et c'est profitable pour les entreprises valaisannes. Le principe est simple, sur 30 millions, le canton met 9 millions et le reste provient de subventions de la Confédération. Avec 30 millions, l'effet multiplicateur est très important, ce sont ainsi près de 150 millions qui seront injectés dans les petites et moyennes entreprises du canton, actives dans la rénovation des bâtiments et les énergies renouvelables.

D'autres priorités ?

Oui. Nous allons doubler les investissements pour la 3^e correction du Rhône, pour 48 millions. Nous avons prévu 20 millions pour la modernisation de l'informatique. Nous soutenons également les hôpitaux (Riviera-Chablais et Haut-Valais) ainsi qu'Energypolis sous la forme de cautions cantonales. L'arrivée du Campus en Valais, c'est un immense succès. Nous avions prévu 100 postes de travail et nous dépassons déjà les 170. A la fin de la 2^e étape, nous aurons 360 postes créés soit 3 fois plus qu'imaginé au début.

Et les Jeux olympiques ?

Pour le moment, nous avons prévu dans le budget 2018 un montant pour la candidature. Sur 24 millions, le canton s'engage à en verser 4. Les autres partenaires verseront le reste.

*Roberto Schmidt,
conseiller d'Etat,
en charge des Finances
et de l'Energie*





Les JO Sion 2026 sont un des thèmes abordés lors de cette interview (voir encadré).

► **Quelle est votre manière de procéder ?**

Nous fixons des priorités. Puis nous laissons des marges de manœuvre avec des enveloppes par Département; ces derniers choisissent d'investir comme ils le désirent.

Le budget 2018 semble équilibré avec même un léger bénéfice prévu. Qu'est-ce qui vous inquiète le plus pour ces prochaines années ?

La bonne santé des finances du canton ne dépend pas seulement de la bonne santé de l'économie en général, mais aussi, et de plus en plus de la manne fédérale. Plus de 30% du budget cantonal provient de la Confédération.

C'est bien ou c'est dangereux ?

Certes, cela peut nous rendre vulnérables. Il s'agit de subventions et d'argent que nous avons le droit de recevoir. Nous ne sommes pas des mendiants. Mais c'est aussi dangereux pour l'équilibre du budget, car ce n'est pas nous qui décidons, c'est la Confédération. Par exemple, avec les bénéfices de la BNS, la situation me paraît stable. Au contraire de certains coûts comme par exemple l'asile ou les coûts pour la santé et le social qui ne font qu'augmenter. Et je ne parle pas de la nouvelle péréquation fédérale qui est actuellement en discussion.

Et les redevances hydrauliques ? Elles risquent de baisser ?

C'est un immense enjeu pour les communes et le canton. La perte projetée pour le canton se situe entre 40 et

44 millions si le projet à l'étude est accepté, ce que je refuse absolument. Je suis conscient que la politique fédérale doit remédier dans les plus brefs délais aux distorsions du marché de l'électricité. Mais il faut savoir que la redevance hydraulique n'est nullement responsable de ces distorsions du marché. Une baisse générale selon le principe de l'arrosoir est pour moi injustifiée. Nous avons répondu avec fermeté à la consultation actuellement menée par Doris Leuthard sur l'utilisation des forces hydrauliques. Pour nous, ce projet est inacceptable et prématuré. Nous avons invité tous les acteurs politiques, à leur niveau, à faire de même et à créer une dynamique contre ce projet déséquilibré !

Que vous reste-t-il comme marge de manœuvre face aux villes et aux grands groupes suisses allemands qui dictent leur loi ?

Nous avons de bons arguments à faire valoir. Il faut prendre en compte toutes les données.

Certaines sociétés perdent de l'argent, d'autres en gagnent et il ne faudrait pas faire porter tout le chapeau aux redevances hydrauliques. Ces sociétés doivent s'assainir, et ce travail incombe aux actionnaires. Elles ont encaissé les bénéfices des barrages durant des années. Nous allons devoir nous battre pour défendre les intérêts du Valais et des Alpes. Le prix de l'électricité a été très bas. Il remonte un peu même si le marché n'est plus le même que celui que nous avons connu ces dernières années. N'oublions pas que de 2000 à 2016, les grands de l'électricité en Suisse ont distribué plus de dividendes que de redevances.

La réflexion doit donc être globale dans un contexte de mise en application de la politique énergétique 2050 acceptée par le peuple, en votation. Un nouveau soutien à l'hydraulique va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Il ne faudrait pas tout perdre avec les changements autour des redevances. La Confédération doit jouer un rôle clef pour



soutenir l'énergie hydraulique aussi, car c'est une source renouvelable qui peut devenir stratégique. La stratégie est fédérale, ce n'est pas uniquement aux cantons de payer pour la transition énergétique.

Nous avons répondu avec fermeté à la consultation du Conseil fédéral sur les redevances hydrauliques, et les cantons de montagne, et même certains de plaine, vont aller dans notre sens.

Estimez-vous qu'aujourd'hui, à Berne, les cantons alpins ont encore du poids ou le lobby des villes, plus fort, fait la loi ?

La péréquation intercantonale est une œuvre fragile qu'il faut tout faire pour préserver. Il en va de l'unité nationale. Selon les périodes, certains cantons ont plus ou moins de poids. Si on commence à changer le système, la stabilité du pays est en jeu. C'est vrai, je sens à Berne des volontés de la part de grands cantons forts, de certaines grandes villes ou agglomérations notamment, de rééquilibrer le système. Peut-être faut-il envisager des légères corrections, afin que cela soit le plus juste et actuel possible.

Certaines sociétés perdent de l'argent, d'autres en gagnent et il ne faudrait pas faire porter tout le chapeau aux redevances hydrauliques.

Par contre, la Confédération qui perçoit l'impôt fédéral direct (IFD), en très forte hausse ces dernières années, ne devrait pas se retirer de ce fonds de péréquation intercantonale. On peut discuter, on peut négocier, mais sur le fond, il ne faut pas tout changer, car c'est tout de même un bon système qui tient bien la route globalement. Aujourd'hui, le grand problème c'est que certains veulent remettre en cause la péréquation intercantonale sans réformer la répartition des tâches. Cela ne fonctionne pas. Il faut bien évaluer l'ensemble du système.



Les redevances hydrauliques sont un immense enjeu pour les communes et les cantons.



« Le Conseil d'Etat veut des JO simples, décentralisés et au cœur des Alpes »

Etes-vous séduits par les JO ?

Je suis personnellement assez convaincu que des JO pourraient apporter de bonnes choses pour le Valais. J'y vois un élan économique, une incitation à rénover, à entreprendre autour d'un projet. Mais, et je pense que mes collègues du Conseil d'Etat sont d'accord avec moi, nous voulons que les choses soient claires. On ne veut pas de JO à la Sotchi. On veut des JO dans les Alpes. Simples, décentralisés, et sans nouvelles installations non rentables après. On veut de la durabilité. Pas de déficit. On reste donc assez prudent, mais nous ne sommes pas frileux.

Combien pourrait mettre le Valais ? On parle de 200 millions sur 10 ans ?

Les montants seront certainement inférieurs, dans la philosophie citée plus haut, où nous sommes pour des JO à taille humaine. Si le Conseil Fédéral est pour, si les Chambres sont pour et que le peuple est pour, le canton est prêt à mettre un budget à définir pour organiser des JO dans la région. Nous voulons donner par contre la priorité à ce qui est existant, avec un renouvellement de nos infrastructures.

Existe-t-il une limite à ne pas dépasser pour vous ?

Bien sûr, mais il est encore trop tôt pour chiffrer cette limite. Mais une chose est claire : lorsque nous voterons en novembre 2018, le peuple se prononcera sur une participation maximale précise qui ne sera pas remise en cause. C'est important d'être clair et de bien fixer les limites. Pour éviter les dérapages budgétaires, il n'y aura pas de garanties de déficit de la part du canton ni de la Ville hôte. On doit être transparent avec le peuple.

Vous comprenez les citoyens qui doutent ?

Oui. Il manque encore un engouement populaire autour de ce projet. Il existe encore beaucoup d'incertitude. Mais je sens également qu'il ne manque pas grand-chose pour que les Valaisans retrouvent ce feu sacré, comme lors des précédentes candidatures.

Nos séjours de ski



Ski dans les Dolomites

DÈS
FR. 960.-
par pers. en ch. dble

7
JOURS

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Hôtel Löwenhof 4* à Bressanone en demi-pension
- 2 guides accompagnateurs pour les journées de ski
- Le domaine skiable le plus grand
- Voyage en car 4* tout confort
- Hôtel Club Vacanciel 3* en demi-pension
- Gratuités pour les forfaits ski (-5 ans, 75 ans et +)

du monde avec plus de 1200 km de pistes !
• Usage gratuit du centre de détente : bain vapeur turc, sauna, bassin Kneipp, piscine chauffée dans la grotte avec cascade

DATE DES SÉJOURS 2018

| | |
|--------------------|-----------|
| 14 au 20 janvier | Fr. 960.- |
| 21 au 27 janvier | Fr. 995.- |
| 28 janv. au 3 fév. | Fr. 995.- |
| 4 au 10 février | Fr. 995.- |
| 11 au 17 février | Fr. 995.- |

| | |
|--------------------|-----------|
| 18 au 24 février | Fr. 995.- |
| 25 févr. au 3 mars | Fr. 995.- |
| 4 au 10 mars | Fr. 995.- |
| 11 au 17 mars | Fr. 995.- |

Ski dans le Zillertal

FR. 1'225.-
par pers. en ch. dble

7
JOURS

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Hôtel Crystal 4* en demi-pension + avec snacks l'après-midi
- Accompagnateur Buchard pour les journées de ski
- Paradis du ski avec 508 km de pistes et 179 remontées mécaniques

DATE DES SÉJOURS 2018

| | |
|------------------|-------------|
| 18 au 24 février | Fr. 1'225.- |
| 4 au 10 mars | 1'225.- |

Ski à Courchevel

DÈS
FR. 860.-
par pers. en ch. dble

8
JOURS

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Accompagnateur Buchard pour les journées de ski
- Gratuités pour les forfaits ski (-5 ans, 75 ans et +)
- Hôtel Club Vacanciel 3* en demi-pension

DATE DES SÉJOURS 2018

| | | | |
|------------------|-----------|--------------------|-----------|
| 6 au 13 janvier | Fr. 860.- | 20 au 27 janvier | Fr. 930.- |
| 13 au 20 janvier | Fr. 930.- | 27 janv. au 3 fév. | complet |



Safari ski au Tyrol

FR. 865.-
par pers. en ch. dble

7
JOURS

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Les plus belles stations tyroliennes: Ischgl, St. Anton am Arlberg...
- Hôtel Stern 4* en demi-pension

DATE DES SÉJOURS 2018

| | | | |
|------------------|-----------|--------------|-----------|
| 21 au 27 janvier | Fr. 865.- | 4 au 10 mars | Fr. 865.- |
| 4 au 10 février | Fr. 865.- | | |

BUCHARD voyages

LEYTRON (VS) - ECUVILLENS (FR) - AUBONNE (VD)

027 306 22 30

*Une entreprise familiale
à votre service depuis 1953 !*

WWW.BUCHARD.CH



Au fond, ce qui se passe à Berne, c'est un peu ce qui se passe en Valais, avec les programmes de réductions des coûts de l'Etat et les nouvelles tâches que le canton transfère aux communes ?

J'éviterai de le dire comme ça, car cela est un peu différent. J'ai été président de commune au moment de grands changements. Au départ, les communes ont reçu plus d'argent. Mais après 3-4 ans, le nombre de tâches a fortement augmenté. Résultat des courses: les budgets communaux ont commencé à souffrir. Ce n'est pas une solution. Il ne faut pas reporter les problèmes financiers de la Confédération sur les cantons ni du canton sur les communes. Les solutions sont globales et durables. Ou ne le sont pas.

RIE 3 a été refusée en votation. Le projet fiscal 2017 (PF17) est en consultation. Qu'en pensez-vous ?

Le canton du Valais suit PF 2017 de très près, même si nous n'avons que très peu d'entreprises à statut fiscal privilégié, contrairement à Vaud et Genève par exemple. Par contre, nous évaluons la possibilité de baisser l'impôt sur les bénéfices lorsqu'il dépasse 150000 francs/an. Cela ne touche que 10% des entreprises, mais elles sont très importantes pour l'économie cantonale. L'idée serait de passer de 21,56% à 15,61%. On ne sera pas les meilleurs en Suisse romande, mais on ne peut pas aller plus bas, car nous perdrons environ 150 millions, surtout les grandes communes industrielles. Et il faudra donc trouver des solutions pour compenser au mieux ces pertes fiscales. Nous envisageons par exemple de rétrocéder une part supplémentaire qui vient de Berne, pour les villes notamment. Des négociations sont en cours. Pour 90% des entreprises qui sont en dessous de ce seuil (bénéfice de 150000 francs/an), le Valais est déjà le plus attractif pour cet impôt en Suisse romande.

Ces grandes entreprises, véritables locomotives de la croissance économique valaisanne, attendent-elles ce cadeau fiscal ou pas ?

Qui n'aime pas les cadeaux fiscaux (rires)? Mais il est vrai que l'assiette fiscale n'est pas toujours primordiale. Ce qui est beaucoup plus important pour elles, ce sont les conditions-cadres. Par exemple, avec le projet IBEX à la Lonza, pour les 120 à 150 nouveaux postes d'ingénieurs qui seront créés, ce qui compte, ce sont les écoles (internationales avec l'anglais si possible), les crèches, la mobilité, les prix de l'immobilier bas et proche du lieu de travail. De plus, lorsque ces entreprises créent des places de travail en Valais, elles obtiennent des exemptions fiscales sur une durée limitée.

Avec un futur taux de 15,61% en Valais et de 13,79% dans le canton de Vaud, n'avez-vous pas peur de la fuite de certaines entreprises ?

Non. Pour 90% des PME, nous sommes déjà très attractifs sur cet impôt sur le bénéfice, mais nous n'avons pas vu l'arrivée massive d'entreprises en Valais.



La suppression de l'impôt foncier sur les outils de production, souhaitée par l'UVAM, fait partie du prochain paquet.

Pourtant, les milieux économiques souhaitent constamment faire baisser les impôts ?

C'est la raison pour laquelle nous voulons supprimer l'impôt foncier sur les outils de production. Manque à gagner: environ 16 millions. Pour compenser cette baisse, nous envisager d'augmenter l'impôt foncier en général, mesure qui semble bien acceptée par les milieux économiques.

Contrairement aux grandes industries, les PME bénéficient de taux d'impôts très bas pour 90% d'entre elles.

Politiquement, vous avez l'impression que les partis vont vous suivre ?

Certaines mesures d'harmonisation fiscale sont obligatoires. D'autres sont nécessaires. Par contre, l'impôt sur le dividende passera de 60 à 70%. Les allocations familiales au niveau suisse seront revalorisées, mais pas en Valais puisque nous sommes déjà plus généreux que la moyenne nationale. Dans l'ensemble, le PF17 me semble bien équilibré.

Et les PME ? Que faites-vous pour elles ?

Contrairement aux grandes industries, les PME bénéficient de taux d'impôts très bas pour 90% d'entre elles. La fiscalité des familles est aussi très basse en Valais. Donc, on ne peut pas dire que le canton ne fait rien pour les PME et leurs employés. ■



Taxe au sac Et si on avait **OUBLIÉ** de penser aux entreprises ?

Par Pascal Vuistiner
Journaliste

La question paraît à peine croyable, et pourtant ! La plupart des règlements sur la nouvelle taxe au sac ont oublié la situation les entreprises et de leurs déchets. Les besoins des PME ont tout simplement été négligés. Des corrections sont en route, mais la plupart des communes devront revoir leur copie.

La nouvelle loi est claire, en dessous de 250 employés, les entreprises sont tenues d'éliminer correctement leurs déchets et sont considérées comme des ménages.



Enquête

C'est une histoire à peine croyable, et pourtant, elle est vraie... La taxe au sac va débarquer, à part à Vétroz qui a choisi la taxe au poids, dans toutes les communes du Valais romand, en



Tentative d'explication

Les premiers règlements qui ont été votés par les assemblées primaires des communes du Valais romand ont négligé la situation des entreprises. En fait, il semble qu'il n'y ait que quelques communes qui ont pensé à rajouter quelque chose dans leurs règlements, en faveur des PME.

Les règlements sont aujourd'hui incomplets et non conformes aux nouvelles normes de l'Ordonnance sur les déchets (OLED).

Mais comment est-ce possible d'avoir été à ce point négligent et d'oublier la réalité des PME ? Un groupe de travail, sous l'égide d'Antenne Région Valais romande, a mis en route cette taxe au sac. Certains ont posé des questions pour être sûrs de ne pas négliger les PME. En vain, le groupe de travail a estimé avoir le temps de voir venir... Résultat des courses : les règlements sont aujourd'hui incomplets et non-conformes aux nouvelles normes de l'Ordonnance sur les déchets (OLED).

Prenons un exemple concret avec une entreprise de sanitaire ou de peinture ou encore un restaurant comme il en existe des milliers en Valais. A partir du 1^{er} janvier 2018, que vont-ils faire avec leurs déchets périssables ?

La nouvelle loi est claire, en dessous de 250 employés, les entreprises sont tenues d'éliminer correctement leurs déchets et sont considérées comme des ménages. Sauf que tout mettre dans des sacs de 35 litres à 1,90 franc/pièce risque, pour certains, de coûter cher à la fin de l'année. Sans parler des sacs de 110 litres à 6,20 francs/pièce pour les remplir de polystyrène expansé (Sagex) par exemple, ou d'autres matières très légères, mais encombrantes. Face à ces questions, des entreprises commencent à se faire du souci. Dans deux mois, la taxe au sac sera en vigueur et il reste dans certaines communes – heureusement pas toutes – encore beaucoup d'inconnus pour les patrons de PME et les indépendants.

principe à partir du 1^{er} janvier 2018. Ça, c'est du connu. En plus des taxes habituelles en fonction du volume SIA des bâtiments, les privés seront soumis à une nouvelle taxe au sac qui se montera à 1,90 centime le sac de 35 litres. Objectif principal : selon le principe du pollueur-paye, encourager les citoyens à trier un maximum leurs déchets et viser une rentabilité maximum dans les déchetteries communales qui, même si elles traitent des déchets, ne perdent pas toutes de l'argent et de très loin. La revalorisation de certains déchets valant, en effet, de l'or.

Ce qui est beaucoup moins connu, c'est la situation pour les entreprises, pour les PME qui sont le tissu économique de ce canton avec près de 90% des places de travail. A quelles sauces vont-elles être mangées ? Quels seront les changements provoqués par l'arrivée de la taxe au sac pour les entreprises ?

Si les questions semblent précises, les réponses, elles, sont plutôt inquiétantes.

GastroVert, un exemple à suivre ?

Depuis 2011, Satom SA propose une collecte des déchets provenant des cuisines professionnelles. Ils sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et, si les conditions le permettent, de compost.

L'utilisation des déchets de restauration pour compléter l'alimentation des animaux constituait, avant 2011, la filière traditionnelle. Leur transformation en aliments pour animaux entraîne cependant un risque de transmission de graves épidémies telles que la fièvre aphteuse, la peste porcine, l'ESB (vache folle) ou la grippe aviaire.

Quelques chiffres



41 000
... levées de bacs par année



3500 t
... de restes d'aliments traités par année



500
... remettants GastroVert



2011
... année de démarrage du service GastroVert



200 g
... de restes d'aliments générés par repas servi

La réaction de l'Antenne Région Valais Romand

Pour Philippe Varone, président de l'Association Région Valais romand (ARVR) qui regroupe les 63 communes francophones, «la situation n'est pas si grave pour les PME. Elles seront traitées comme les ménages privés, il faudra juste compter 2-3 ans pour que tout le monde s'adapte à la taxe au sac. Ce n'est pas le rôle de l'Antenne Région Valais romand de dire aux communes ce qu'elles doivent faire ou pas pour la gestion de leurs déchets. Certaines sont très actives (comme Sion par exemple en allant presque sur le pas de porte une fois par semaine pour ramasser les déchets organiques privés), d'autres devront probablement faire plus. Mais ce n'est pas à l'antenne de leur dire ce qu'elles doivent faire».

Dont acte.



18 | UVAM TRIBUNE | 04 - 2017

► Que va-t-il donc se passer pour les entreprises ?

Dans certaines communes, et dans certaines villes notamment, les entreprises auront la possibilité de demander à être équipées de containers, parfois équipés de puces électroniques, mais c'est encore très rare. Et elles paieront selon le volume ou selon le poids. Ce sera assez complexe à gérer et cela va engendrer des coûts

Les changements induits par l'entrée en vigueur de la taxe au sac ont manifestement été mal évalués pour les entreprises du Valais romand.

difficilement estimables – mais très certainement à la hausse – pour les entreprises alors que le système de ramassage existe et que les communes pourraient au moins penser à faire un geste envers les PME qui assurent les emplois, en offrant des tarifs plus bas par exemple. Il en va de la qualité et la survie d'un certain service public, sinon des pans entiers du ramassage des déchets vont passer en mains privées, car aujourd'hui nos poubelles valent de l'or et certains financiers et entreprises l'on parfaitement compris.

Et pour toutes communes qui n'ont rien prévu. Et bien c'est très simple, à ce stade, les déchets périssables, les poubelles et tout ce qui n'est pas recyclable devront être gérés par les entreprises qui devront se débrouiller. Soit, elles mettront tout dans des sacs poubelles à 1,90 francs/pièce soit elles iront elles-mêmes à la Satom ou à l'UTO. Pensez-vous que ces dernières aient le temps d'aller 2 à 3 fois par semaine déposer leurs ordures à l'usine d'incinération et vous imaginez les coûts pour les PME ?

Et ce n'est pas tout, car si l'on aborde la question des déchets recyclables, la situation prend alors une tournure inattendue. Pour le papier, le carton et le verre essentiellement, aujourd'hui que proposent les communes pour les PME ? On peut, et c'est ce qui se passe la plupart du temps, tout amener à la déchetterie ou alors proposer des solutions décentralisées pour les grands volumes (verre et papier) pour faciliter la vie des entreprises. C'est ce qui a été fait par exemple, avec GastroVert pour les restaurants, à la Satom.

La Satom
à Monthey



L'UTO à
Uvrier



Coup de sac!

Ça paraît tout de même incroyable que l'on planche sur un changement aussi important en matière de collecte de déchets et que l'on élude tout simplement la problématique de la collecte des déchets des entreprises. Mis à part quelques communes qui ont individuellement solutionné le problème, aucune mesure particulière n'est prise en la matière et aucune solution globale n'est proposée. Il n'est ignoré de personne que l'activité économique de nos PME génère évidemment des déchets que nos autorités devraient avoir le souci de collecter de façon adaptée, à la fois pour que ces déchets soient correctement éliminés, mais bien sûr, aussi, pour solutionner une problématique qui touche toutes les entreprises. Comme elle l'a fait pour la taxe au sac, l'Antenne régionale va-t-elle prendre en main le problème ou abandonnera-t-elle communes et entreprises à leur sort? Faut-il rappeler que les entreprises génèrent de nombreux emplois et des rentrées fiscales non négligeables? Elles sont en droit d'attendre qu'on leur propose des services adaptés à leurs besoins. On y croit.

*Marcel Delasoie
Secrétaire général UVAM*



Saint-Maurice veut améliorer la collecte des restes de déchets alimentaires.

Depuis la fin du mois d'août 2017, une vingtaine d'emplacements de collecte ont été répartis dans Saint-Maurice et mis à la disposition des habitants. Une fois remplis, les containers sont ensuite transférés vers la SATOM, à Villeneuve, et méthanisés. Ce projet-pilote, qui est la suite d'un test débuté en décembre dernier, a plusieurs objectifs. Il devrait notamment permettre de diminuer le contenu des sacs d'ordures ménagères et de préparer les citoyens à l'introduction de la taxe au sac, prévue pour l'an prochain. A noter que le nom de ce service de collecte privée s'appelle GastroVert Private.



Marché de Noël de Martigny

14-23 décembre 2017

Ouverture Dominicale
Dimanche 17 déc.

Nocturnes jusqu'à 21h00
Mercredi 20 déc.
Vendredi 22 déc.
Samedi 23 déc.

Samedi 16 décembre
14h00 arrivée du père Noël
en hélicoptère
19h00 concert de Gospel

Nous espérons vous retrouver nombreux, afin de partager un moment de convivialité ou déguster nos cervelas au coins du feu



PME catalanes: Incidences d'une éventuelle indépendance

Par Marc Barrachina Robert

Au-delà des rumeurs et de la propagande qui sont la conséquence de l'actualité politique, il y a la réalité opérationnelle que vivent les PME en Catalogne. Une réalité de gestionnaire faite de contraintes et d'espoir. Mais

dans une région qui représente le 19 % du PIB espagnol...

Dans la presse française, clairement partielle dans l'analyse de cette crise, et par extension dans la presse suisse romande (qui souvent se base sur les données des mêmes agences de presse), on entend parler de fuite massive d'entreprises catalanes en dehors de la communauté de Catalogne. D'un désastre économique qui ressemble fort à une débâcle. Au-delà des chiffres catastrophistes destinés à créer un vent de panique dans l'esprit des gens, qu'en est-il dans les faits ? Des entreprises qui se délocalisent ? Oui. Le chiffre exact provenant du Registre du commerce catalan (Registre Mercantil) est de 1650 entreprises qui ont fait la demande pour un possible changement d'adresse du siège social. Seules 35 % de celles-ci pensent réellement déménager leur siège

social dans les six mois à venir. Donc 420 entreprises. De plus, lorsqu'elles auront modifié leur siège social, cela ne signifiera pas qu'elles ne seront plus localisées là où elles sont actives, là où se crée la richesse. Elles continueront donc à être imposées en Catalogne.

Exemple concret

Domenèc est le patron d'une blanchisserie industrielle établie dans le Penedès, région célèbre pour ses vins et située à environ 80 km de Barcelone. À la pointe de la technologie, cette buanderie utilise les techniques les plus modernes pour que son travail soit productif sur un marché très concurrentiel tout en respectant l'environnement bien au-delà des normes. En patron responsable, il sait faire preuve d'humanité et de réalisme dans la gestion de son affaire.

Dans la presse française, clairement partielle dans l'analyse de cette crise, et par extension dans la presse suisse romande, on entend parler de fuite massive d'entreprises catalanes

quel est, en fin de compte, l'avis de ces entrepreneurs qui font l'essentiel de l'économie de la Catalogne ? L'avis de ces 99,8 % des 560 000 entreprises catalanes de moins de 250 employés



Ouverture spéciale le 8 décembre

Marché de Noël de Sion

Place du Midi & Espace des Remparts
du 8 au 23 décembre 2017



BIENVENUE à la 14ème édition

- ★ **Plus de 60 artisans-créateurs**
- ★ **Traditionnelle Crèche Vivante**
- ★ **Démonstration artisanales**
- ★ **Nombreuses animations :**

Concerts, spectacles, tours en âne,
patinoire, bricolages, carrousel, ...

- ★ **Espaces gourmands**



| | |
|------------------|---------------|
| lundi - mercredi | 14h00 - 19h00 |
| Jeudi - vendredi | 14h00 - 21h00 |
| Samedi | 11h00 - 21h00 |
| Dimanche | 11h00 - 19h00 |

► Le réalisme c'est ce qui lui fait penser que, quelle que soit l'issue du problème catalan, il y a un lendemain. Que son rôle sera de s'adapter et il est confiant. Ses clients sont surtout dans l'industrie hôtelière et l'attrait que représente la région pour les touristes ne va pas changer. Qu'il y ait indépendance ou non. Ses fournisseurs sont allemands et suisses (une savonnerie zurichoise). Ce qui lui fait penser que de ce côté-là, il n'y aura pas de changements non plus: les Suisses sont rompus au trafic au-delà des barrières douanières et il est confiant dans la volonté des Allemands de continuer de travailler. Car selon lui, le succès des affaires est vraiment une question de bonne volonté.

Si la météo économique est au plus mauvais, les acteurs de cette économie, dans les faits, relativisent l'impact de la situation sur leur activité.

Ce qu'il craint? Que la situation s'éternise. L'instabilité et l'inconnu sont des paramètres qui péjorent la performance. Mais le changement n'est qu'une question d'adaptation. Etroitement lié au tourisme, il ne prévoit pas que son activité puisse ralentir de plus de 5 %. Il est confiant.

Casse-têtes administratifs

Dans les adaptations possibles, quelle soit le cas de figure, il y aura les charges sociales et la manière de les traiter administrativement. Il faut savoir que l'Espagne paye un salaire «ultra net» à ses collaborateurs: En effet, les impôts sur le revenu des collaborateurs sont perçus à la source et les assurances sont payées à la sécurité sociale par l'employeur (38 %). Ainsi, la gestion de ces flux devra être ajustée. Notamment, en cas d'indépendance de la Catalogne, la gestion des retraites: il est probable que ce qui a été cotisé à Madrid restera à Madrid et devra être ensuite payé au collaborateur au moment de sa retraite. Il en ira de même pour ce qui aura été payé en Catalogne. Bien des casse-

têtes administratifs sont à prévoir pour les collaborateurs.

A la question: «Est-ce que les entreprises seront gagnantes en cas d'indépendance?» La réponse de Domenèc est prudente: «Selon les économistes et les politiciens indépendantistes, la Catalogne va gagner en agilité et en productivité. Ce qui est sûr c'est qu'actuellement tout est centralisé à Madrid et l'économie subit des lenteurs et des lourdeurs très handicapantes.» En revanche, il a bon

Naturellement, la microbrasserie qui est en plein développement dépend du succès de ses distributeurs dans les autres régions d'Espagne; ce qui est absolument imprévisible. Ses projets d'investissements et de développement sont momentanément stoppés. En effet, les personnalités politiques ou les financiers avec qui les tractations s'étaient faites jusque-là avec succès ont changé et toutes les tractations sont à recommencer du début.



espoir que le principe des «portes tournantes» diminuerait ou cesserait. Qu'est-ce que c'est? En Espagne, les centaines, les milliers de politiciens qui terminent leur mandat politique, sont généralement employés dans les conseils d'administration des entreprises. Ce qui est à l'origine d'avantages donnés par les politiciens à certaines entreprises pour s'assurer leur avenir et pour les entreprises un coût dont elles se passeraient bien.

Les autres secteurs

Le cas de cette entreprise illustre bien le sentiment général, le ressenti de la plupart des entrepreneurs interrogés. Même si des différences se font sentir en fonction du secteur d'activité ou des convictions personnelles de chacun. Les entreprises interrogées étaient actives dans des domaines très divers: IT et communication, industrie de services, formation, microbrasserie et tourisme...

Dans les technologies d'information, le niveau de compétences des collaborateurs est tel et le cœur de métier si spécifique, que l'entreprise est en plein boum et que ni les frontières ni les politiques ne sauront ralentir ce progrès.

Conclusion

Ainsi, même si la météo économique est au plus mauvais, les acteurs de cette économie, dans les faits, relativisent l'impact de la situation sur leur activité. De plus, il s'avère que l'impact réel de cette crise institutionnelle est moins grand qu'on ne veut nous le faire croire. Au-delà de tout, ils sont prêts: Ils sont prêts à faire face et ils n'ont pas peur. De chaque entretien il s'est dégagé de l'espoir, voire même de l'excitation. L'excitation de redémarrer avec un nouveau projet, de nouvelles règles qui, l'espèrent-ils, seront plus propres, plus simples et plus dignes. ■

L'APRÈS «Prévoyance Vieillesse 2020»

Par Christophe Zehnder

Directeur de projet Abacus BDO SA

Le 24 septembre dernier, la Suisse a dit non à la Prévoyance Vieillesse 2020. Quelles mesures devez-vous prendre s'agissant de la modification des taux de TVA et quelles sont les prochaines étapes? Nous allons tenter d'y répondre.

C'est le moment, respectivement la période, de la livraison de la prestation de services qui est déterminant pour le taux applicable et non la date d'établissement de la facture, ni la date du paiement.

Nouveaux taux de TVA dès le 1^{er} janvier 2018

Les taux de TVA seront modifiés au début de l'année prochaine pour différentes raisons comme le fait que le financement complémentaire de l'assurance invalidité se terminera à fin 2017. Dès l'année prochaine, la TVA financerà le projet adopté en 2014 relatifs au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Adaptation de votre logiciel

Les modifications précitées impliquent que les taux enregistrés soient vérifiés et adaptés à partir du 1^{er} janvier 2018 dans tous les systèmes et programmes concernés. Plusieurs solutions informatiques gèrent les taux de TVA sur un axe temporel, ce qui représente l'avantage de pouvoir comptabiliser en même temps des opérations commerciales dans des années commerciales différentes.

Certains programmes (par exemple Abacus) permettent en outre de déterminer dans l'année commerciale correspondante le taux d'une autre période. Pourquoi est-ce indispensable?

Facturation

C'est le moment, respectivement la période, de la livraison de la prestation de services qui est déterminante pour le taux applicable et non la date d'établissement de la facture ni la date du paiement. Les prestations qui sont imposables à l'ancien taux et celles qui le sont au nouveau peuvent être mentionnées dans la même facture. La date ou l'espace-temps de la prestation doivent toutefois être clairement déterminés dans cette facture. Si les prestations des deux années concernées ne sont pas suffisamment délimitées, la prestation totale est imposable à l'ancien taux.



| | Taux normal | Taux spécial prestations du secteur de l'hébergement | Taux réduit |
|--|-------------|--|-------------|
| Taux actuels | 8,0% | 3,8% | 2,5% |
| - Fin du financement additionnel de l'AI au 31.12.2017 | - 0,4% | - 0,2% | - 0,1% |
| + Housse des taux pour FAIF 01.01.2018 - 31.12.2030 | 0,1% | 0,1% | 0,1% |
| État au 1 ^{er} janvier 2018 | 7,7% | 3,7% | 2,5% |



Cette fonction est très utile lorsque le bouclage des comptes a effectué dans l'ancienne année commerciale (2017) alors que plus tard, soit dans la nouvelle année commerciale, des factures sont encore comptabilisées avec le taux correct ancien.

Prestations périodiques

Si la prestation périodique (par exemple un abonnement à une revue/journal) s'étend au-delà du moment de l'entrée en vigueur de la baisse du taux, il convient de procéder à une répartition de la contre-prestation pro rata temporis entre l'ancien et le nouveau taux.

Les réductions de la contre-prestation, les remboursements et les bonifications de prestations fournies avant le 1^{er} janvier 2018 doivent être corrigés avec l'ancien taux.

En résumé

Si vous n'êtes pas familiarisé avec les possibilités de configuration des taux de TVA de votre logiciel, il convient que vous preniez contact avec votre conseiller informatique.

Si les taux de TVA ne sont pas gérés sur un axe temporel, il est nécessaire de mettre en place une planification transitoire précise. Il est en effet important que la facturation des prestations de l'année 2017 soit bouclée avant que les prestations de la nouvelle année, en 2018, soient comptabilisées. S'agissant de corrections supplémentaires, il convient de définir à temps les mesures et solutions adéquates.

Il vaut la peine d'informer et d'instruire les collaborateurs concernés rapidement au sujet de la réglementation et des mesures à prendre en lien avec le changement des taux de TVA. C'est ainsi que des erreurs peuvent être évitées de manière anticipée.

De cette façon, vous serez dûment armés pour établir la première facture de la nouvelle année commerciale, qu'il s'agisse du domaine informatique ou sous l'angle fiscal. ■

Dès le 1^{er} janvier 2018 CHANGEMENT de TVA

NOUVEAU: Taux normal à 7,7%
Taux hébergement à 3,7% et taux réduit à 2,5%

**COPIEUR
MOBILIER
PAPETERIE**

FELIX

ROUTE DES LACS 32 | SIERRE | 027 456 31 31 | INFO@FELIX-BUREAUTIQUE.CH

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Office cantonal de l'égalité et de la famille

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

**ÉGALITÉ
FAMILLE
GLEICHSTELLUNG**

Nous recherchons des entreprises de moins de 50 employés-e-s, intéressées à participer à un **PROJET-PILOTE en 2018, afin de tester un système de comparaison des salaires entre femmes et hommes, en toute confidentialité.**

Pour plus d'infos, veuillez contacter egalite-famille@admin.vs.ch. Merci beaucoup de votre collaboration.

Le service *Premium* de la BCVs

Le choix de **L'EXCELLENCE** pour la gestion de votre patrimoine

Par Albert Gaspoz

Directeur adjoint,
responsable communication
et secrétariat général



Compétence, disponibilité et proximité

Pour qui souhaite recourir à un professionnel pour la gestion de son patrimoine, la confiance est certainement le critère fondamental.

Celle-ci se forge avant tout par l'écoute des besoins, la qualité du conseil et par un haut niveau de professionnalisme. A la Banque Cantonale du Valais, 60 collaboratrices et collaborateurs sont dédiés à la gestion patrimoniale, dont 26 gestionnaires de fortune expérimentés répartis dans toutes les régions du Valais.

Un service Premium dédié à la gestion de votre patrimoine

Dirigés par Nicolas Debons, Directeur général et placés sous la conduite opérationnelle des responsables

régionaux, six de ces spécialistes constituent depuis le 1^{er} janvier 2015 le service Premium, que la BCVs met à disposition de sa clientèle désireuse de valoriser activement, de manière personnalisée, tout ou partie de son patrimoine financier.

La grande disponibilité de ces conseillers spécialisés, ainsi que la mise à disposition d'un Family Officer et d'un support performant, permettent de développer, avec chaque client et sa famille, une relation personnelle privilégiée.

La création de ce service témoigne de la volonté de la Banque Cantonale du Valais de se positionner comme un acteur incontournable de la gestion de fortune, qui constitue l'une de ses activités à la plus forte valeur ajoutée. ■

A la Banque Cantonale du Valais, 60 collaboratrices et collaborateurs sont dédiés à la gestion patrimoniale, dont 26 gestionnaires de fortune expérimentés répartis dans toutes les régions du Valais.

Fort développement de la gestion de fortune

Les avoirs sous gestion de la clientèle private banking atteignent 9,3 milliards de francs fin 2016, dont 8,1 milliards en dépôts-titres. Les opérations de commissions et de négoce connaissent une croissance importante et sont l'un des piliers qui contribuent aux très bons résultats de la BCVs.



Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet <https://www.bcv.ch/fr/clientele-private-banking.html>



Le service Premium de la BCVs (de gauche à droite) : Carole Théoduloz, collaboratrice private banking, Eric Mounix, fondé de pouvoir auprès de la région de Sierre, Patrice Scilipoti, sous-directeur auprès de la région de Sierre, André Grand, sous-directeur auprès de la région de Sion, Damien Oberholzer, sous-directeur auprès de la région de Monthey, Olivier Baudat, sous-directeur auprès de la région de Martigny, Didier Teyssiere, sous-directeur pour la région du Haut-Valais et Christel Duay, collaboratrice private banking. Manque sur la photo : Catherine Mettan, Family Officer



RE CRO SIO

2017-saison 2

ma revue à nous

5-29 décembre - Théâtre de Valère - Sion

Tu es un groupe ?

Tu veux inviter tes clients ? Tes employés ? Tes cousins d'Amérique ?

Tu veux un accueil VIP et un buffet de roi ?

info@marevueanous.ch

(après, promis, on arrête de te tutoyer)

www.marevueanous.ch

No Billag

L'heure du changement de PARADIGME

Par Philippe Nantermod

Conseiller national



Lorsque la redevance télévision et radio a été inventée, Internet n'existant encore que dans les laboratoires des grandes universités. On appelait la télévision le «tube cathodique» et le nombre de chaines était réduit à l'offre du service public. Les antennes paraboliques apparaissaient sur les balcons des immeubles pour ceux qui voulaient capter quelques chaines étrangères. Les enfants regardaient le manège enchanté.

A l'image des autres divertissements, le service public doit faire sa mue en direction du marché, et offrir un service financé par des moyens modernes, comme la pay-tv ou les abonnements à la demande.

A cette époque, il n'y avait pas d'autre moyen technique pour financer un service public de médias que de compter le nombre de téléviseurs et d'envoyer une facture forfaitaire à leur propriétaire.

Les temps ont changé. Aujourd'hui, une télévision ordinaire est plate et multifonction. Elle est branchée sur le câble qui vous donne accès à des centaines de chaines, de qualité variable. Le plus gros studio de production cinématographique s'appelle Netflix, et vend ses produits sous la forme d'abonnements en ligne. Les plus jeunes ne sont pas nés avec les Babibouchettes, mais avec Youtube. Les

championnats de football vendent leurs droits pour faire de la visualisation à la demande.

Malgré ces changements fondamentaux, il n'a encore pas traversé l'esprit de la direction de la SSR que le modèle de financement forfaitaire et obligatoire avait un petit gout pérémé. Que le temps faisant son œuvre, l'idée que celui qui regarde exclusivement les télévisions nationales, cinq heures par jour, ne devait pas payer le même montant que celui qui n'en faisait usage que sporadiquement.

Si la SSR dirigeait les transports publics, le prix serait le même pour un abonnement général première classe annuel et un ticket de métro. Que vous consommez ou non le service, vous payerez le même prix.

Lorsque «No Billag» fut débattue aux Chambres fédérales, il ne s'est pas trouvé de majorité pour réfléchir à un contreprojet. Pour mettre à jour le ser-

vice public média. Parce que contrairement à ce que prétendent les barons de la SSR, lorsque l'on parle du service public, on ne parle pas seulement de la qualité des émissions, mais aussi de la manière de le financer, comme le débat sur les transports concerne autant les tarifs que le nombre de places dans les trains.

Dans ce contexte, il est difficile de considérer que No Billag est seulement une initiative trop radicale. Refuser de voir le changement des habitudes de consommation constitue aussi une posture exagérée et qui n'a pas d'avenir. A l'image des autres divertissements, le service public doit faire sa mue en direction du marché, et offrir un service financé par des moyens modernes, comme la pay-tv ou les abonnements à la demande. Avec peut-être une part d'impôt, mais pas seulement. A défaut, une majorité acceptera No Billag et c'est tout le service qui sera alors remis en question. ■



La redevance est restée au stade de la TV de grand-papa

Entreprises portes ouvertes (EPO)

Une **BELLE** 2^e édition

Par David Valterio

Chef du secteur des associations patronales
au Bureau des métiers

Du 19 au 21 octobre dernier a eu lieu la 2^e édition de cette belle manifestation organisée par la jeune chambre internationale (JCI) de Sion avec le soutien du Bureau des métiers et de la Promotion économique de la ville de Sion.

Philippe Varone : «Cela donne une bonne visibilité aux entreprises et permet de susciter la curiosité du public, qui a répondu présent.»

Sur 3 jours, les cycles d'orientation de Sion, les classes des écoles préprofessionnelles et le public en général a pu découvrir une trentaine d'entreprises du bassin économique sédunois. Le jeudi était réservé aux deux cycles d'orientation de Sion, soit le CO des Collines et celui de St-Guérin, ainsi que les classes préprofessionnelles avec une belle affluence. Un tour premium était organisé le vendredi qui a attiré une trentaine de participants. Cette visite a débuté le matin par un accueil au Bureau des métiers, puis s'est poursuivie à l'EPFL, à l'entreprise Bitz & Savoie SA et s'est terminée au Domaine Mont d'Or.

Puis, le soir, s'est déroulé le souper de gala avec une belle affluence dans les halles de l'entreprise Revaz SA. En présence notamment du conseiller national Yannick Buttet et du président de la ville de Sion Philippe Varone, le responsable de l'équipe du projet de la JCI Sion Sacha Beytrison est revenu sur ces deux éditions qui ont vu la visite de quelque 2000 personnes – dont 1200 élèves – dans une trentaine d'entreprises sédunoises. Il était satisfait que la manifestation ait gagné en notoriété et des nombreux échos positifs. En fin de soirée, il a remis les clefs de la manifestation au Bureau des métiers et à la promotion économique de la ville de Sion qui ont repris l'organisation pour 2018.

Le Bureau des métiers convaincu de la nécessité des visites d'entreprises

Convaincu du projet, le Bureau des métiers a souhaité reprendre le projet sur Sion avec la promotion économique

de la ville, car il est convaincu que ce genre de manifestation est très importante pour faire connaître les entreprises aux jeunes et au public en général. En effet, les professions, que le Bureau des métiers représente, subissent une baisse importante du nombre d'apprentis depuis quelques années. Il demeure important d'enrayer cette spirale négative au travers d'actions de promotion des métiers comme celle, notamment, des entreprises portes ouvertes organisées par la JCI (Sion). Le Bureau des métiers pense qu'il serait même judicieux de l'étendre à d'autres villes du canton. A cet effet, il avait invité les 3 promotions économiques de Sierre, Monthey et Martigny à venir se faire une idée par eux même de la pertinence de cette manifestation mise sur pied par la JCI de Sion lors du tour premium.

La suite

Le Bureau des métiers va reprendre le flambeau de la JCI Sion dans la capitale en collaboration avec la promotion économique de la ville et va réfléchir quant à son extension à d'autres villes valaisannes en collaboration avec les JCI et promotions économiques des villes intéressées. Affaire à suivre. Encore félicitations à la jeune chambre économique de Sion pour la mise sur pied de cette belle manifestation pour faire davantage connaître les entreprises de la région sédunoise. Davantage d'informations sous : www.epo-sion.ch, www.bureaudesmetiers.ch et www.sion.ch



MATHIEU MARÉTHOZ



MATHIEU MARIEHOZ

Interview de Philippe Varone, président de la ville de Sion

Que pensez-vous de cette 2^e édition des entreprises portes ouvertes ?

Je trouve que c'est une belle manifestation qui permet aux écoles et au public en général de visiter des entreprises de la capitale dans des domaines différents. Cela donne une bonne visibilité aux entreprises et permet de susciter la curiosité du public, qui a répondu présent.

Pourquoi la ville de Sion a décidé de soutenir ce projet ?

La ville de Sion est fière de disposer d'un tel tissu économique de PME sur son territoire. C'est donc logiquement qu'elle soutient une telle manifestation comme l'EPO Sion qui permet de découvrir des entreprises. Ces dernières sont pourvoyeuse d'emplois et revêtent un rôle important de formation. C'est donc une valeur ajoutée importante pour la ville de Sion, valeur qui est parfois méconnue du grand public. Ce tissu économique existe et il est donc important de le mettre en avant au travers d'actions comme celles des entreprises portes ouvertes.

La ville de Sion a de nombreux autres projets en cours. Pouvez-vous nous dire un mot brièvement sur les plus importants ?

En effet, la ville a de nombreux projets, dont notamment le projet «Cour de Gare» ou celui du Ronquoz 21 avec une réorganisation de la zone. Enfin, il y a bien entendu la liaison plaine-montagne qui arrive à bouts touchants. ■



Témoignages recueillis lors de la soirée de gala

Vincent Pitteloud, Loyco: « C'était vraiment bien organisé et on a eu beaucoup de plaisir. C'était intéressant, car cela nous a permis de réfléchir comment mieux nous présenter auprès du public. Ce qui nous a marqués, c'était l'intérêt des gens pour connaître les différents métiers. Nous sommes partants pour renouveler l'expérience en 2018 et cette fois, nous n'allons certainement pas seulement nous concentrer sur les visites des écoles, mais aussi sur celles avec un public large. »

Elodie Savoie, Bitz & Savoie SA: « Pour nous, c'était très intéressant pour faire découvrir nos différents métiers aux jeunes et leur donner envie d'effectuer un apprentissage dans nos professions. Nous avons eu une soixantaine de personnes qui ont visité notre entreprise et nous sommes donc très satisfaits de ces entreprises portes ouvertes. Nous sommes particulièrement contents de la visite de 11 jeunes du cycle, car 2 d'entre eux se sont montrés très intéressés par le métier de constructeur métallique. Nous serions peut-être prêts à renouveler l'aventure l'année prochaine, mais surtout avec les écoles. »

CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION



**Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats**

G.Visuel Sàrl
Tél. 027 327 52 65
Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch



plus de 155 ANS d'imprimerie

Imprimerie Gessler SA
Tél. 027 327 72 33
Fax 027 327 72 44
administration@gesslersa.ch
www.gesslersa.ch



ISOLATIONS INDUSTRIELLES
THERMIQUES ET PHONIQUES
PROTECTION ANTIFEU

PLAFONDS SUSPENDUS
CLOISONS AMOVIBLES
PLANCHERS TECHNIQUES

Route de la Drague 55 WEB : www.constantinisolation.ch
1950 Sion E-MAIL: info@constantinisolation.ch

TÉL. 027 327 30 80
FAX 027 327 30 83

Café de Paris
RESTAURANT

Schuppli's Family

Nouvelle adresse: Rue de Conthey 12 - 1950 Sion - Tél. +41(0) 27 322 65 70



Les Vrais Pros



lesvraispros



#LesVraisPros



lesvraispros



Salon des métiers et formations

Your Challenge

Du 20 au 25.02.2018

CERM - Martigny

GAGNE un iPad mini

Rendez-vous sur le stand

REJOINS LE STAFF!

FORMATION PLÂTRIER CONSTRUCTEUR À SEC



FREPP

fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture

www.lesvraispros.ch

LES VRAIS PROS
RECRUTENT

Un premier «REV»

Plus de 900 chefs d'entreprise réunis à l'aéroport de Sion pour la première édition de la «Rentrée de l'économie valaisanne». Coup d'essai, coup de maître pour les organisateurs que sont la BCVs, le Groupe Mutuel, la FER Valais, le Bureau des métiers et l'UVAM,

heureux du succès rencontré et qui s'excusent auprès des plus de 400 personnes qui, faute de place, n'ont malheureusement pas pu participer à l'évènement.

La table ronde, sur le futur de l'aéroport de Sion et ses enjeux économiques, a suivi la présentation du directeur



réalisé !

d'Alpark Michel Seppey. La volonté de développer l'aéroport de Sion est bien ressentie de tous les acteurs qui comptent sur sa directrice, Aline Bovier, et les milieux politiques sédunois et valaisans pour en faire une plateforme incontournable au service du Valais et de son tourisme.

Le cocktail qui suivit a permis aux participants de réseauter à souhait tout en partageant d'excellents produits locaux. La prochaine édition du « REV » est d'ores et déjà fixée au jeudi 30 août 2018. A vos agendas ! ■

Texte : UVAM - Photos : Photoval



PUBLICITÉ

Dominique et Brigitte Blin

Mobile 079 642 76 96

traiteurterreetmer@bluewin.ch

www.traiteurterreetmer.ch

Rue du Levant 167 (box 11)

1920 Martigny

TERRE *ET* 
mer 

SERVICE TRAITEUR

Voyages gustatifs

Prochaine assemblée générale,
vendredi 9 mars 2018,
en région sierroise

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec  **bat**

 suissetec



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



texner[®]
www.texner.ch

■ CONFECTION TEXTILE
■ AFFICHAGE PUBLICITAIRE
■ ACCESSOIRES PERSONNALISÉS



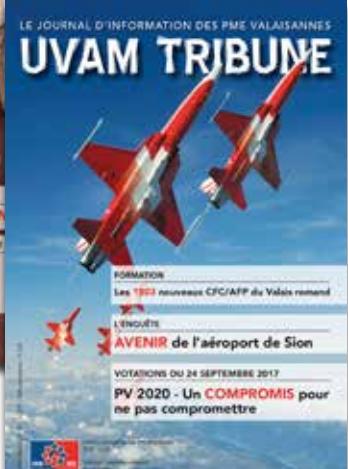
+ 15%

de bonnets livrés pour
toutes commandes passées
avec le code promo : kadouvan



IDEE CADEAU
BONNET
TRICOTE
A VOS COULEURS

**A cet emplacement,
votre annonce
aurait été lue par plus
de 10 000 lecteurs.**



Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

LE MAÎTRE DE JEUX SNC

FORMATIONS, ANIMATIONS, BOUTIQUE

**Découvrez l'extraordinaire richesse du monde ludique
avec Madge Mévillot et Thierry Mévillot**

Jeudi 30 novembre 2017 de 18h00 à 19h30

Rue du Scex 49C – 1950 Sion

Parking Coop City, du Scex ou parking public à proximité

Programme:

18h00 Accueil et mot de bienvenue (voir plan sur le site <http://lemaitredejeux.ch>)

Présentation de l'entreprise

Animation ludique

Partage d'expérience

19h30 Apéritif offert par l'association Femmes PME Suisse romande

N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

Pillet & Partners

Sion

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 30 novembre 2017

Nom

Prénom

Entreprise

Adresse

Tél.

e-mail

Nombre de personne



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch. Places limitées. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
Délai: mercredi 22 novembre 2017

Une belle délégation valaisanne à Abu Dhabi

A part le compétiteur haut-valaisan Severin Seiler, les Valaisans étaient bien représentés aux Wordskills d'une part dans l'encadrement de l'équipe nationale et d'autre part avec les supporters.

En effet, dans SwissSkills Team, il y avait 3 représentants du vieux pays qui ont apporté de manière indirecte leur pierre à l'élaboration de ce magnifique succès, à savoir, Laurent Seppey, Team leader, Jürg Marti, Expert fraiseurs-CNC et David Valterio, Délégué pour la Suisse romande. Le Team leader, Laurent Seppey, fatigué par les 4 jours intenses – physiquement, psychiquement et moralement – de compétitions et par toute la préparation à ces joutes internationales, ne cachait pas sa fierté à la cérémonie de clôture devant les magnifiques résultats de ces jeunes. Il était néanmoins aussi un peu triste, devant cette moisson de médailles, pour les jeunes professionnels suisses qui n'ont pas réussi leurs concours.

Les membres de Metaltec Valais, qui avaient mis sur pied l'an dernier les MetalSkills à Martigny et fans des concours des métiers, ont organisé un voyage associatif à Abu Dhabi pour découvrir la magie des championnats du monde. La trentaine de personnes présentes n'a en tout cas pas été déçue, à voir leur attention durant les compétitions. Les étoiles brillaient dans leurs yeux, lorsque le soir, ils racontaient autour d'un verre, cette fascination pour les concours et cette fierté de leur métier.

Davantage d'informations sous www.metaltec-vs.ch

Un résultat HISTORIQUE

Par David Valterio

Délégué SwissSkills pour la Suisse romande

Avec 11 médailles d'or, 6 d'argent et 3 de bronze, la Suisse a obtenu un résultat historique aux derniers WorldSkills – championnats du monde des métiers – qui ont eu lieu à Abu Dhabi. C'est une belle promotion pour le système de formation professionnelle de notre pays.

Ces concours sont d'une part une magnifique plateforme de promotion pour la formation professionnelle, mais également une expérience unique pour ces jeunes.

38 jeunes Suisses – dont le soudeur haut-valaisan de la Lonza Severin Seiler – représentant 36 métiers se sont rendus à ces olympiades des métiers. Durant 4 jours, nos jeunes ont donné le meilleur d'eux-mêmes et se sont mesurés à près de 1300 concurrents de 58 pays. Ils

ont amélioré aux Emirats Arabes Unis leur meilleur score datant de 2003. La seule nation à avoir fait mieux est la Chine avec 15 médailles d'or.

Comme à Göteborg l'an dernier lors des Euroskills, la délégation suisse comptait dans ses rangs un valaisan avec Severin Seiler. Le citoyen de Brigue n'a pas démerité pouvant compter sur le soutien de sa famille et d'une délégation de Metaltec Valais. La concurrence était très élevée et cela n'a pas suffi malheureusement pour pouvoir rêver d'une médaille. Au moment d'écrire ces lignes, la déception se lisait sur son visage, déception qui sera dans quelques jours certainement remplacée par la fierté d'avoir pu se mesurer aux meilleurs soudeurs de la planète. Quelle magnifique expérience !

Aucun représentant des cantons latins

Sur les 36 jeunes, il n'y avait cette fois aucun représentant de Suisse romande ou du Tessin – si n'est avec les experts Roger Huwyler, Nicolas Godel, Patrick Balmert, le team leader Laurent

La famille de Severin Seiler était présente aux Emirats arabes unis.





Severin Seiler, soudeur en plein action durant ces WorldSkills à Abu Dhabi.



Seppey ou les délégués du Tessin et de la Suisse romande, Sara Rossini et David Valterio –, alors que nos cantons disposent à coup sûr de jeunes professionnels capables de briller lors de championnats suisses et ensuite au niveau international. Cela provient certainement d'une méconnaissance ou d'un manque d'intérêts des milieux concernés – associations professionnelles, enseignants, patrons, parents et jeunes eux-mêmes – et cela reste fort dommage. En effet, ces concours sont d'une part une magnifique plate-forme de promotion pour la formation professionnelle, mais également une expérience unique pour ces jeunes.

Les choses bougent cependant

Certes, les choses sont en train de bouger en Suisse romande. Des concours sont organisés à l'image des derniers MetalSkills de 2016 à Martigny dans le cadre de la Foire du Valais ou des IndustrySkills Romandie et des BrickSkills qui auront lieu en novembre prochain au Palais de Beaulieu à Lausanne. En septembre 2018 se tiendra la 2^e édition

des SwissSkillsBerne. Un team Romandie est en train d'être créé. Cette entité aura plusieurs buts: avoir davantage de jeunes romands qui prennent part à ces championnats, sensibiliser les participants et leurs entourages sur la préparation à ces joutes, soutenir les candidats, développer un team spirit, utiliser les histoires de ces jeunes pour intéresser les médias... Cependant, ce retard par rapport à nos amis suisses alémaniques ne pourra être atténué sans l'engagement de tous les acteurs cités précédemment.

Alors profitons tous – centres patronaux, associations professionnelles, écoles professionnelles, enseignants, patrons, parents, jeunes professionnelles – d'inverser la tendance lors des SwissSkills Berne 2018 avec davantage de jeunes visiteurs susceptibles de participer à ces compétitions nationales un jour, de participants aux championnats et surtout de champions suisses afin de prendre part à des joutes internationales. ■

Davantage d'informations sous www.swiss-skills.ch

SwissSkills Berne 2018

Du 12 au 16 septembre 2018 aura lieu à la BEA à Berne la 2^e édition des SwissSkills Berne. Un comité d'organisation et toute une équipe de professionnels travaillent déjà depuis de nombreux mois pour que ces championnats suisses des métiers de plus de 75 professions soient un succès. Plus de 1100 jeunes lutteront pour les médailles et peut-être obtiendront-ils la consécration avec un titre de champion suisse synonyme de participation à des joutes internationales (Euroskills ou Worldskills). Du côté du public, quelque 150 000 personnes sont attendues. Il sera possible pour les cycles d'orientations de se rendre à cette compétition en transports publics pour une somme symbolique, voir gratuitement. La couverture médiatique sera elle également au rendez-vous avec une couverture nationale avec la télévision suisse.

Alors, jeunes professionnels, si participer à un championnat suisse vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec vos associations professionnelles respectives. Ces dernières ne manqueront pas de vous renseigner.

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre également à Berne en tant que spectateurs pour voir une fois plus de 75 compétitions de métiers différents et surtout un grand nombre de professions présentées en un seul lieu.

Davantage d'informations sous www.swiss-skills.ch/2018





YOUR CHALLENGE

SALON DES MÉTIERS ET FORMATIONS

CERM - Martigny | Du 20 au 25 février 2018 | yourchallenge.ch

AVEC LE SOUTIEN DE

FORMATION PROFESSIONNELLE PLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.
Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail

 Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Departement fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DÉFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFI

 **LOTERIE ROMANDE**

 **VILLE DE MARTIGNY**

PARTENAIRES

 **JE GÈRE...**
Union valaisanne des arts et métiers
Wolfsberg Gewerbeverband
PMI Valais - KNO Wallis
CARITAS

ORGANISATEURS

 **UNION VALAIS WORK**
Union valaisanne des arts et métiers
Wolfsberg Gewerbeverband
PMI Valais - KNO Wallis

 **CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

 **FVS
GROUP**

Salon de métiers et formations

Opération SÉDUCTION

en préparation !

Par David Genolet
Directeur du FVS Group



Plateforme de choix en matière d'orientation professionnelle pour des milliers d'écoliers valaisans, mais aussi pour tout adulte soucieux de l'évolution de sa carrière, le Salon des métiers et formations Your Challenge prépare sa 6^e édition, du 20 au 25 février 2018, au Centre d'expositions de Martigny.



Your Challenge est un complément biennal à la Journée des métiers proposée par les cycles d'orientation.

Ces 6 jours permettront aux quelques 19000 visiteurs de la manifestation de découvrir en un seul lieu plus de 400 métiers ainsi que l'essentiel des possibilités d'apprentissages, de formations et d'emplois disponibles en Valais et en Suisse. Pour les présenter, 85 associations professionnelles, entreprises formatrices, écoles, collèges

ou encore universités ont répondu présents et se réjouissent d'ores et déjà d'informer, d'échanger, mais aussi d'orienter la relève.

Un salon soigneusement préparé de toutes parts

Côté écoliers, Your Challenge fait désormais partie intégrante du cursus scolaire des quelques 9000 élèves du cycle d'orientation valaisan: leur visite au salon est ainsi préparée, pensée et organisée, avec l'aide de leur professeur, afin de la rendre la plus fructueuse et effective possible.

Côté exposants, en coulisse, c'est une véritable opération séduction qui se prépare; créativité, interactivité, didactique ou encore mise en scène ludique, les attributs à prendre en considération dans le développement du concept d'un stand sont multiples. Leur but: donner un aperçu précis et réaliste de leur quotidien, de leur(s) profession(s) afin que les visiteurs

aient toutes les cartes en main pour décider de leur avenir professionnel. Côté organisateurs, l'expérience visiteurs est au centre de toutes les préoccupations: volonté perpétuelle d'étoffer la palette des professions représentées, programme d'animations, esthétique et atmosphère générale du salon, tout est mis en œuvre pour répondre aux attentes du public.

Your Challenge, un projet commun à trois acteurs majeurs du canton

Organisé par le FVS Group en collaboration avec l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) et l'Etat du Valais par l'intermédiaire du Service de la formation professionnelle, Your Challenge est un complément biennal à la Journée des métiers proposée par les cycles d'orientation. Bilingue, le salon dédie traditionnellement sa journée du vendredi au Haut-Valais, avec la présence sur chaque stand d'interlocuteurs maîtrisant l'allemand. ■

Your Challenge, en pratique

Dates : du 20 au 25 février 2018

Horaires : Mardi au vendredi 8 h 00 – 17 h 00

Samedi et dimanche 9 h 00 – 17 h 00

Lieu : CERM – Centre d'Expositions de Martigny

Entrée libre

Informations et contact: www.yourchallenge.ch
info@yourchallenge.ch
 027 722 00 34

Portrait

Les spécialistes d'Aweckel Sàrl analysent vos besoins et vos risques, vous conseillent dans le choix des produits et gèrent activement votre portefeuille d'assurances.

Nos prestations:

- Risk management pour votre entreprise
- Conseil et gestion d'assurances
- Planification de retraite, optimisation fiscale et optimisation de l'épargne
- Hypothèques (conseil et courtage), prévoyance en matière de logement, protection des proches
- Analyse sous honoraires ou transfert de la gestion de vos polices
- Partenaire neutre de plus de 25 compagnies d'assurances

Nos forces:

- 11 collaboratrices et collaborateurs, réunissant les qualifications suivantes:
- Conseillers en assurances et prévoyance avec plus de 20 ans d'expérience
- Spécialistes en assurances privées avec brevet fédéral
- Expert en assurances sociales
- Planificateur financier avec brevet fédéral
- Expert agréé par l'Association pour la formation professionnelle en assurances (AFA)

NOTRE DEVISE

D'abord l'analyse des risques, ensuite la comparaison des primes

Assurer L'AVENIR, avec davantage de compétences !

Par Inge Meyer-Weckel

Expertise en assurances sociales

C'est un fait, il n'est pas possible d'assurer le passé, ni même le présent. Assurer c'est prévoir, évaluer et bien sûr planifier. Ces démarches ont été entreprises par deux bureaux de courtage en assurances et financements, afin de pouvoir offrir davantage de compétences à leurs clients.

Les entreprises qui prêchent les atouts de la prévoyance et se projettent dans l'avenir pour mieux le planifier, sont-elles à l'écoute de leurs propres conseils? Le bureau de courtage Aweckel l'est!



Et c'est bien dans ce but qu'Inge Meyer-Weckel et Stéphane Clausen se sont associés

Aweckel dispose ainsi de compétences spécifiques et de références solides dans tous ses domaines de conseil. Directeur d'une société de courtage active dans toute la Suisse romande, Stéphane Clausen oriente depuis 10 ans, ses prestations sur la gestion des risques pour les entreprises. Inge Weckel et son équipe agissent depuis 2006, principalement dans le domaine de la prévoyance collective et individuelle.

Leurs prestations (voir l'encadré ci-contre) s'adressent aux entreprises comme aux personnes privées.



Trouvez
la solution!

Aweckel

Conseil neutre en prévoyance et Assurances

Av. de la Gare 30, 1950 Sion | 027 323 74 50 | www.aweckel.ch



Manque sur la photo, Carine et Corinne

Deux objectifs principaux ont mené à cette entente:

- Elargir notre cercle de prestations, afin de réserver aux entreprises valaisannes des services pointus dans le domaine de l'analyse des risques et la mise en place de solutions d'assurances adéquates.
- Développer le conseil et le courtage en matière de prévoyance et de financement de biens immobiliers.

Toutes ces activités se poursuivront évidemment sous l'entité Aweckel Sàrl, que Inge Meyer-Weckel continuera de diriger avec force et enthousiasme, au profit de sa clientèle et de son personnel.

Inge Meyer-Weckel, directrice:

«C'est l'avenir qui est important! Je suis satisfaite d'avoir trouvé le partenaire valaisan idéal pour assurer la succession de mon entreprise. Nous sommes une équipe soudée et motivée, ce qui constitue l'un des points forts de la croissance continue d'Aweckel dans le marché du courtage.»

Stéphane Clausen, gérant:

«Cela me tient à cœur d'accompagner les entreprises dans les démarches complexes de l'évaluation du risque. J'ai choisi ce métier par passion, et je me réjouis de la partager avec Inge Meyer-Weckel.» ■

Inge Meyer-Weckel et Stéphane Clausen



Aide en cas de sinistre

Suivi des affaires conclues

Choix du client de la compagnie

Comparaison des offres

Recherche du produit adapté à vos besoins

Etablissement du besoin

Analyse de votre situation actuelle

Activité indépendante ou HOBBY ?

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



Une organisation propre et librement choisie

Ce critère met en avant l'absence d'un rapport de subordination à l'égard d'un employeur et la liberté de choix dans l'organisation de l'activité indépendante.

En Suisse, l'entrepreneur dispose de plusieurs formes juridiques pour développer ses activités commerciales. Dans la majorité des cas, le choix se porte sur la création d'une personne morale (SA ou Sàrl) ou sur l'exploitation d'une raison individuelle en qualité qu'indépendant. Les conséquences fiscales, comptables et

Si vous démarrez une activité entrepreneuriale et que vous prévoyez de réaliser des pertes régulières durant plusieurs années, optez pour une SA ou une Sàrl.

sociales s'avèrent très différentes selon l'une ou l'autre des variantes. Dans cet article, nous allons évoquer une problématique peu connue des chefs d'entreprises: le hobby. Ce sujet, découlant de la jurisprudence, illustre la différence de traitement fiscal entre un indépendant et une société et permet de démontrer un des nombreux avantages de créer une personne morale plutôt qu'une raison individuelle.

Critères constitutifs d'une activité indépendante

L'activité lucrative indépendante est caractérisée par 6 éléments essentiels reconnus par la jurisprudence du Tribunal fédéral:

Reconnaissable de l'extérieur par des tiers

L'indépendant déploie son activité commerciale sur le marché; son activité est visible par les clients, les fournisseurs, les tiers.

Mettant à contribution du travail et du capital

En principe, l'indépendant utilise du travail (salariés, sous-traitants) et du capital (stocks, machines, mobilier, bâtiments) pour exercer son activité. La coexistence des deux facteurs n'est pas nécessaire.

Aux comptes et risques propres du contribuable

Cet aspect est déterminant. L'indépendant agit pour son propre compte. Le cas échéant, il supporte donc personnellement une perte.

De façon systématique

En théorie, l'activité indépendante s'étale sur une certaine durée et s'exerce suivant une planification à long terme. Toutefois, la jurisprudence admet que des activités accessoires peuvent constituer une activité indépendante.

Dans le but de réaliser un profit

Ce critère apparaît parfois comme élément principal dans la jurisprudence rendue en matière de commerce d'immeubles ou de papiers-valeurs. A noter que l'absence d'un tel motif est l'élément caractéristique du hobby.

Il est à préciser qu'il n'est pas nécessaire que tous ces éléments soient réunis pour que la qualification fiscale d'activité indépendante puisse être retenue. De plus, certains indices ont généralement un poids plus important que d'autres. Par exemple, l'absence de lien de subordination et le risque économique assumé par l'exploitant peuvent s'avérer décisifs.

Imposition des revenus de l'indépendant

Le bénéfice ou la perte de l'activité indépendante est imposable par l'intermédiaire de la déclaration fiscale privée (personne physique) du contribuable. Cela signifie que le ré-



sultat de l'activité de la raison individuelle s'additionne aux autres revenus courants de l'indépendant et de son épouse. Par conséquent, en cas de pertes dans la comptabilité de l'entrepreneur, ces dernières peuvent par exemple compenser le revenu salarié de l'épouse (voir tableau ci-contre).

Dans cette illustration, la perte de l'activité indépendante de M. Déficit de 25 000 francs est ici compensée par les autres revenus du couple. A noter que si les revenus du couple ne permettaient pas de compenser la totalité de la perte, cette dernière serait reportable et donc déductible sur les 7 années fiscales suivantes.

Le hobby

Par opposition à l'activité indépendante et aux critères décrits ci-devant, il manque au hobby l'intention de réaliser un gain. Dans ce cas, le fisc ne reconnaîtra donc pas une réelle activité indépendante et considérera qu'il s'agit d'une affaire privée, un loisir. L'activité du contribuable passe donc de sa fortune commerciale à sa fortune privée. Une activité sporadique peut aussi être un indice laissant supposer un hobby. La conséquence fiscale du hobby est que les éventuels gains en capital provenant d'une telle activité ne sont pas imposables, tandis que les pertes ne sont logiquement pas déductibles, car non reconnues comme commerciales.

Dans la pratique fiscale, un entrepreneur qui réalise des pertes durant plusieurs années – trois voire quatre ans – dans le cadre de son activité indépendante, se verra requalifier par le fisc ces pertes déductibles en pertes liées à un hobby et donc considérées comme non déductibles. Cette reprise fiscale sera effectuée avec l'argument que l'activité de l'indépendant n'est pas reconnue comme commerciale étant donné qu'il n'a pas pour but de réaliser un profit. Un indépendant qui débute une activité commerciale pourrait donc, en cas de pertes régulières, se voir refuser la déduction de ces pertes à partir d'un certain temps et par conséquent la compensation avec ses autres revenus. Cela signifie concrètement une hausse d'impôts. Cependant, ce qui peut paraître étonnant, c'est qu'à partir du moment où le résultat redevient un bénéfice et qu'il est régulier, le risque est alors grand, à la lumière des principes posés par la jurisprudence évoquée plus haut, de voir le revenu provenant d'un hobby qualifié par la suite de produit de l'activité indépendante et donc imposable ! Dans la pratique, la jurisprudence tend à avoir une vision plutôt élargie de la notion de hobby, qui profite plus souvent à l'administration fiscale qu'au contribuable...

Conclusion

Le hobby découle de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Ce principe a pour conséquence qu'un indépendant qui réalise des pertes régulières se verra probablement refuser

Voici la déclaration fiscale d'un couple illustrant ces propos :

Déclaration fiscale simplifiée de Mme et M. Déficit

Revenus

| | |
|--|----------------|
| Salaire net de Mme Déficit | 75000.– |
| Perte nette de l'activité indépendante de M. Déficit | - 25000.– |
| Gains accessoires dépendants de M. Déficit | 10000.– |
| Valeur locative de la villa du couple | 12000.– |
| Total des revenus | 72000.– |

Déductions

| | |
|---|------------------|
| Intérêts passifs sur l'hypothèque de la villa | - 8000.– |
| Frais d'entretien déductibles de la villa | - 2500.– |
| Dépenses professionnelles de Mme Déficit | - 5200.– |
| Cotisation au 3 ^e pilier a de Mme Déficit | - 6000.– |
| Primes d'assurances maladie et accidents | - 6000.– |
| Prestations bénévoles versées à des personnes morales | - 300.– |
| Frais de formation et perfectionnement de Mme Déficit | - 1500.– |
| Total des déductions | - 29500.– |

REVENU NET IMPOSABLE

42500.–

la déduction de ces pertes à partir d'une certaine durée, trois à quatre ans dans la pratique, et par conséquent la compensation de ces dernières avec ses autres revenus. Le fisc considérera en effet dans cette situation que le critère de la réalisation du profit n'est plus rempli et que le contribuable n'est donc plus indépendant.

Pour éviter de perdre la déduction fiscale liée à des pertes commerciales, il y a deux solutions. La première consiste à utiliser les outils comptables et fiscaux existants lors du bouclage des comptes afin de limiter la perte commerciale au maximum, voire la transformer en bénéfice. Cela n'est pas toujours possible. La deuxième solution serait d'exercer l'activité commerciale sous forme de société, SA ou Sàrl, afin d'échapper au concept du hobby qui s'applique pour les indépendants, mais non pas pour les sociétés. Avec une personne morale, les pertes sont fiscalement reportables pendant une durée de 7 ans également, sans restriction.

En conclusion, si vous démarrez une activité entrepreneuriale et que vous prévoyez de réaliser des pertes régulières durant plusieurs années, optez pour une SA ou une Sàrl afin de garantir à 100% leur déductibilité dans le futur ! ■

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous réagir à cet article ? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante : cb@bonvin-fiduciaire.ch.



100
ANS | JAHRE

**Gestion de fortune BCVs,
l'excellence au service
de votre patrimoine**



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcv.ch

Prévoyance

Pourquoi encore

en PARLER ?

Par Dominique Bétrisey

Spécialiste en planification financière diplômé
Banque Raiffeisen Sion et Région

L'espérance de vie doit dicter l'âge de la retraite titrait « le Temps ». Depuis l'introduction de l'AVS par nos ancêtres en 1948, l'espérance de vie a augmenté d'environ 16 ans. Un meilleur confort de vie, des travaux moins pénibles et les progrès de la médecine ont progressivement amélioré l'espérance de vie tout comme le doublement de la durée de paiement des rentes. Aujourd'hui,

La seule solution pour atteindre un revenu de retraite supérieur à long terme est de cotiser plus et pendant plus longtemps tant dans le 3^e pilier que dans le 2^e.

les seniors perçoivent une rente AVS ordinaire pendant près de 20 ans. De moins en moins d'actifs doivent financer des retraités toujours plus nombreux. Comment agir pour préserver les acquis sociaux ?

À la retraite, nous nous réjouissons de réaliser nos projets. Mais avec quel argent ? Voici une représentation graphique (en page suivante) d'un cycle de vie. Quelle

ressemblance avec une entreprise ? Faut-il appliquer les mêmes consignes, prendre les mêmes décisions ? Un check-up auprès d'un spécialiste apparaît comme une bonne opportunité d'améliorer ses chances d'atteindre ses objectifs de vie et de faciliter la stratégie à adopter. Finalement, mener son entreprise s'apparente beaucoup à cette démarche.

Désolidarisation générationnelle

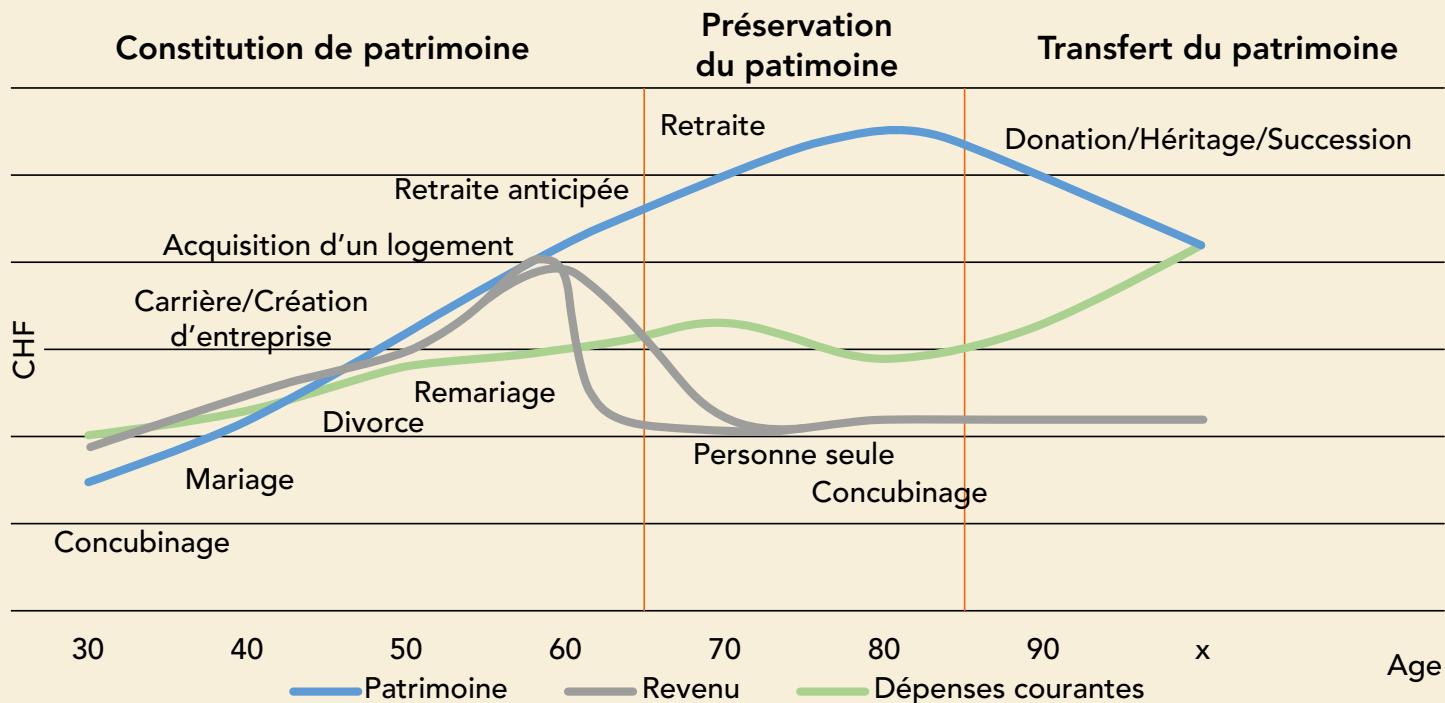
Les jeunes seront-ils les bénéficiaires ou les sacrifiés des prochaines mesures concernant la prévoyance ? Doivent-ils descendre dans la rue manifester leur mécontentement. Les générations futures accepteront-elles de payer ? La législation en vigueur promet à toutes les générations actuelles plus de prestations qu'elle ne leur impose en obligation de financement. Si chacun perçoit une rente supérieure à ses versements, la question du financement des rentes promises se pose immanquablement.

La seule solution pour atteindre un revenu de retraite supérieur à long terme est de cotiser plus et pendant plus longtemps tant dans le 3^e pilier que dans le 2^e. Une cotisation dès le 1^{er} franc gagné ainsi qu'une uniformisation du taux de cotisation par classes d'âge dans la LPP, spécifiquement pour les 18-34 et 50-65 ans, devrait rétablir une certaine équité intergénérationnelle sur le plan de l'emploi tout en assurant la constitution d'un capital plus élevé.



Contexte démographique (quelques chiffres)

| Année | Age +65 | Retraités/Actifs | Espérance de vie |
|-------|----------|------------------|------------------|
| 1948 | | 6.5 actifs | 67 ans |
| 2017 | 1.5 mio | 3.5 actifs | 83 ans |
| 2045 | 2.7 mios | 2.2 actifs | + 90 ans |
| 2060 | 3.1 mios | 2.0 actifs | |



► **Mandat pour cause d'inaptitude**

Qui n'a pas eu l'occasion de lire un article sur les donations et successions ? Mais pourquoi aurais-je besoin d'un mandat pour cause d'inaptitude ? Est-ce encore une invention née de l'esprit de juristes soucieux de combler la palette de solutions existantes ?

La notion de planification est essentielle pour un entrepreneur souhaitant diriger son entreprise vers le chemin du succès. C'est un regard sur l'avenir. Pourquoi ne pas appliquer ces concepts sur sa propre retraite.

Commençons par une mise en situation

Ai-je vraiment besoin d'un mandat pour cause d'inaptitude ? Imaginez les conséquences que pourrait avoir une soudaine incapacité de discernement. Vous ne pourriez ni exercer ni jouir d'aucun droit pas même prendre des engagements bien qu'il soit question d'affaires à première vue courantes.

Limitation du droit de représentation du conjoint/partenaire

La loi prévoit un droit de représentation pour les conjoints et partenaires enregistrés vivant dans le même ménage. Cependant, celui-ci s'applique uniquement aux actions « habituellement nécessaires pour couvrir les besoins d'entretien ». Pour ce qui est de la vente, du nantissement d'un bien immobilier ou d'opérations financières plus complexes, l'implication de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) s'avère obligatoire. Cette dernière valide également l'éventuel mandat pour cause d'inaptitude. En revanche, pour les autres situations, un concubin par exemple, aucun droit de représentation n'est prévu.

Désigner une personne de confiance

Avec un mandat pour cause d'inaptitude, vous pouvez charger une personne de confiance (ou une institution) d'assumer :

- L'assistance personnelle
- La gestion du patrimoine
- Le droit de représentation dans un contexte juridique associé

Formuler clairement les tâches confiées

Dans la mesure du possible, le mandat doit présenter des formulations ouvertes, mais exhaustives quant aux différentes tâches exercées par la personne de confiance afin qu'il y ait une marge d'interprétation minimale vous permettant de jouir pleinement de votre droit à l'autodétermination. Vous devez, pour cela, rédiger le mandat de manière olographie ou passer par un acte authentique. En élaborant ce mandat, vous prenez des décisions importantes pour votre avenir et celles de votre entreprise. Dans tous les cas, vous aidez finalement votre entourage à faire face à une situation potentiellement très difficile.

Comment constituer un capital pour sa retraite en dupliquant/appliquant la philosophie des caisses de pension ? Prévoir pour demain

La notion de planification est essentielle pour un entrepreneur souhaitant diriger son entreprise vers le chemin du succès. C'est un regard sur l'avenir. Pourquoi ne pas appliquer ces concepts sur sa propre retraite. Il faut d'abord définir ses besoins et ses objectifs pour cette période de la vie et en déduire ses propres besoins financiers. Cette analyse va permettre, dans un 1^{er} temps, de faire un bilan de sa situation actuelle et, ensuite, de mettre en exergue

les éventuelles lacunes de revenus projetées. Il est dès lors primordial de prévoir un effort d'épargne supplémentaire pendant les années de vie active.

Vous allez demander «Comment y parvenir?» Tout simplement en constituant un plan d'épargne en fonds de placement par exemple. Il est aisé et idéal de constituer sur plusieurs années un patrimoine de façon systématique et simple par l'apport de montants réguliers similaires aux primes perçues par les caisses de pension. Les versements constants vont permettre l'achat régulier de parts de fonds pour un même montant et vous donneront, en cas de fluctuation des cours, un prix moyen avantageux. Vos atouts dans cette stratégie résident en l'horizon-temps et la régularité des investissements afin de tirer profit des opportunités de rendement sur les marchés financiers internationaux, une reproduction identique de l'approche institutionnelle.

A la retraite ou préretraite, le capital ainsi économisé peut s'échelonner par tranches, de manière à faire concorder les besoins de liquidités aux dépenses prévues.

Un échelonnement dans le temps de vos rachats ou retraits de capitaux de prévoyance (pilier 3a, de la caisse de pension, ou si existant, de la fondation de libre passage) est dans votre intérêt afin d'économiser beaucoup d'argent soit par la déductibilité du revenu fiscal lors des rachats soit lors de l'imposition au moment du versement des capitaux. Les spécialistes peuvent facilement en démontrer les effets via des calculateurs.

Un rachat de 10 000 francs auprès de sa caisse de pension réduit d'un montant identique le revenu fiscal entraînant de facto une baisse de la facture d'impôts de 3000 francs.

Finalement, l'immobilier est aussi un moyen d'économiser des impôts. Combiner des amortissements indirects, l'étalement des frais d'entretien d'immeubles avec des coûts de rénovation et vous aurez ainsi l'assemblage parfait pour abaisser fortement votre charge fiscale au vu de la progressivité. ■

Payer moins d'impôts dès aujourd'hui.

Qui ne souhaite pas réduire son assiette fiscale ou en d'autres termes, parvenir à une optimisation fiscale? Le moyen d'y parvenir est connu de tous les assurés de caisses de pension. En effet, qui peut se targuer de trouver un investissement dont le gain assuré représente 30% (base de calcul sur un taux marginal moyen de 30%)? Un exemple simple suffit à en faire la démonstration. Un rachat de 10000 francs auprès de sa caisse de pension réduit d'un montant identique le revenu fiscal entraînant de facto une baisse de la facture d'impôts de 3000 francs. Le coût financier réel pour vous s'élève à 7000 francs sans oublier que le risque d'investissement est assumé lui par la caisse de pension. Cette stratégie ressemble à s'y méprendre à une assurance vie garantie exonérée de l'impôt sur la fortune. En effet, pendant la phase d'épargne, votre avoir de prévoyance ne figure pas dans votre déclaration fiscale.

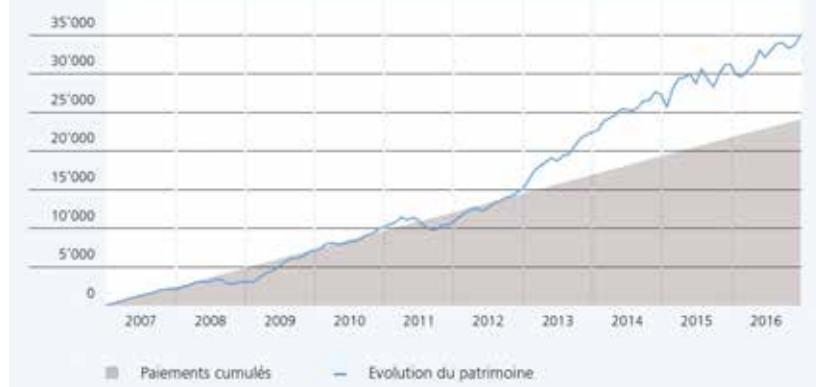
Quelles raisons expliquent les nouvelles lacunes de cotisation? Elles surviennent par suite d'une augmentation de salaire, par un changement de poste, d'une pause pour élever un enfant, d'un divorce ou de modifications dans le Règlement de la caisse de pension.

Quels sont les objectifs et l'intérêt de procéder à un tel rachat?

- Augmenter l'avoir de vieillesse
- Augmenter la rente de vieillesse et par conséquent les couvertures des risques
- Réduire la charge fiscale
- En fonction des cas et notamment dans le cadre d'une famille avec enfants, augmenter les prestations de survivant et d'invalidité

Comment le patrimoine peut-il évoluer?

Evolution de la fortune avec des versements mensuels de CHF 200 à l'exemple du Raiffeisen Futura Swiss Stock (2007 – 2016)



Pro-Economy.vs



**1-2.12
SION**

**20^E VENTE
AU QUAI**


PROVINS
DEPUIS 1930

Tout PROVINS à déguster

Par Christian Carron
Responsable communication Provins

Evénement incontournable de l'automne pour tous les amateurs de grands crus, la vente au quai de Provins célèbre cette année sa 20^e édition. Vendredi 1 et samedi 2 décembre, plus de cent vins, issus des gammes les plus connues de

Cette édition anniversaire aura une saveur toute particulière, avec de nombreuses nouveautés.

la maison, comme Maître de Chais, Grand Métral, Charte d'Excellence, Apologia, La Mémoire du Temps, Terra Veritas ou encore Crus des Domaines, seront proposés en dégustation libre. Ainsi que le nouveau millésime des Titans, le premier élevé dans le barrage de la Grande-Dixence, à plus de 2200 mètres d'altitude. «Toujours très attendue par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Provins, ainsi que par tous nos clients,

la Vente au quai constitue l'un des temps forts de l'année» se réjouit le Directeur général Raphaël Garcia. «Et cette édition anniversaire aura une saveur toute particulière, avec de nombreuses nouveautés et surprises.»

Frais de livraison offerts

Le principe de la vente au quai – déguster, acheter, profiter d'un rabais supplémentaire de 5% sur tous les vins, emporter – évolue, puisqu'il sera possible cette année de payer sur place et de se faire livrer à domicile.

Invitation en avant-première

En tant qu'entreprise, participez en avant-première à l'événement, le jeudi 30 novembre de 17 h à 21 h, à l'occasion d'une soirée exclusive. Sur inscription uniquement: www.provins.ch/invitation.

Dès 300 francs d'achat, les frais de port seront même offerts! ■

Les dîners des grands chefs

Edgard Bovier, de la Table d'Edgar du Lausanne Palace (1 étoile Michelin, 18/20 Gault&Millau) et Pierrick Suter, de l'Hôtel de la gare de Lucens (17/20 Gault&Millau), délaissent leurs restaurants le temps de deux repas de midi exceptionnels. C'est le chef Edgard Bovier qui allumera les feux le vendredi. Un retour aux sources et une grande première pour ce Valaisan d'origine, qui cuisinera pour la première fois dans son canton ! Le samedi, ce sera au tour du chef Pierrick Suter de ravir les papilles des convives.

Prix du repas tout compris: 200 francs. Attention, les places sont limitées. *Infos et inscriptions au tél. 027 328 66 79*

La Vente au quai pratique

Jeudi 30 novembre de 17 h 00 – 21 h 00
invitation spéciale entreprise en avant-première
Vendredi 1 décembre de 16 h 00 – 21 h 00
Samedi 2 décembre de 10 h 00 – 17 h 00
Provins, rue de l'Industrie 22, 1950 Sion
Entrée libre. Infos sur www.provins.ch/venteauquai



Les congés usuels

OBLIGATIONS de l'employeur

et financement

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des métiers



Le quotidien n'est certes pas facile à gérer lorsqu'une personne est engagée à 100 %. Au long d'une carrière professionnelle, nombreux sont les travailleurs qui demandent des congés en dehors des congés hebdomadaires, des vacances ou des jours fériés. L'employeur est-il tenu de les octroyer ? Est-il tenu de les rémunérer ? C'est la question que se pose aujourd'hui la rubrique juridique.

Le règlement de l'entreprise, le contrat individuel de travail ou les conventions collectives de travail devraient donc réglementer de manière détaillée la durée ainsi que la rémunération du congé accordé en raison d'un évènement particulier.

Les congés usuels, quels sont-ils ?

Aux termes de l'article 329 al. 3 du Code des obligations, l'employeur accorde au travailleur les heures et jours de congés usuels et, une fois le contrat dénoncé, le temps nécessaire pour chercher un autre emploi. Les congés usuels doivent permettre au travailleur d'interrompre son travail, à la survenance d'évènements exceptionnels personnels et familiaux,¹ comme un mariage, une naissance, une adoption, une visite ou surveillance d'un membre de la famille malade, un décès, un déménagement, ainsi qu'en présence d'obligations personnelles urgentes ou ne pouvant pas être réglées en dehors des heures de bureau (consultations médicales, le don de sang, démarches administratives ou juridiques, l'examen théorique et/ou pratique pour le permis de conduire, fonction publique, devoirs politiques et religieux, recherche d'un nouvel emploi)². Le congé usuel correspond donc à une période durant laquelle le travailleur est en principe apte à fournir sa prestation de travail, mais entend en être dispensé pour un motif valable.

Les congés usuels sont, en principe, prévus contractuellement ou définis par les conventions collectives ou les contrats types propres à chaque branche professionnelle. En l'absence de convention, c'est en tenant compte des circonstances particulières du cas qu'il faut examiner ce qui est usuel dans l'entreprise ou dans la branche.

Durée

La doctrine considère que l'employé a, en règle générale, droit au nombre de jours de congé usuels suivants :

| | |
|---|--------------|
| Mariage des enfants | 1 jour |
| Naissance de ses propres enfants | 1 jour |
| Recrutement et inspection militaires, libération des obligations militaires | 1 jour |
| Emménagement ou déménagement, pour autant qu'un changement d'emploi n'y soit pas lié | 1 jour |
| Décès d'un membre de la famille (parenté) ou d'une proche connaissance | 1 jour |
| Mariage de l'employé | 2 à 3 jours |
| Soins apportés à des membres de la famille faisant ménage commun avec le travailleur, pour autant que ces soins ne puissent être organisés différemment | 3 jours |
| Soins apportés à son propre enfant: par cas de maladie | 3 jours |
| Décès du père, de la mère, du conjoint, d'un enfant, ou d'un enfant faisant ménage commun | 3 jours |
| Participation aux obsèques | 1 jour |
| Examen professionnels supérieurs reconnus par le SEFRI, examens professionnels publics ou subventionnés par les pouvoirs public | max. 6 jours |

Rémunération

Le législateur a expressément renoncé à réglementer la question du paiement du salaire dans le cadre des congés usuels de l'article 329 al. 3 CO, en estimant qu'elle était en principe réglée par accord individuel ou collectif³.

¹ STREIFF/VON KAENEL, *Arbeitsvertrag: Praxiskommentar zu Art. 319-362 OR*, 6^e éd., Zurich 2006, N. 6 ad art. 329 CO, p. 409

² DUC/SUBILLIA, *Commentaire du contrat individuel de travail*, Lausanne 1998, N. 4 ad art. 329 CO, p. 265; CARRUZZO/SANDOZ/JACCARD/MONTICELLI, *Le contrat de travail: des pourparlers aux conséquences de la résiliation*, Genève 2003, chap. VI, pp. A4-A5; STREIFF/VON KAENEL, N. 6 ad art. 329 CO, p. 410.

³ RO 1971 1461; Message 1967, p. 356

Selon la doctrine majoritaire, il y a lieu de faire une distinction entre les travailleurs réguliers engagés à temps complet, salariés au mois ou à la semaine et les travailleurs payés à l'heure ou à la tâche. Pour les travailleurs rémunérés au mois, il est en principe usuel que le salaire correspondant à une absence due à un évènement particulier soit versé. Il ne peut donc pas y avoir de déduction de jours de vacances ni de réduction de salaire, sauf clause conventionnelle ou contractuelle contraire⁴. Une telle présomption ne saurait toutefois être absolue et s'applique aux absences citées supra. Le Tribunal fédéral a en effet précisé qu'il n'y a pas de raison de l'appliquer à tous les autres cas⁵. En l'absence de toute obligation fixée par la loi, on ne pourrait admettre par exemple le versement du salaire lorsque le travailleur entend revoir son beau-frère malade et que le congé est rendu nécessaire ou se trouve prolongé en raison du domicile éloigné des membres de la famille.

Les travailleurs rémunérés à l'heure n'ont droit au versement du salaire que si les conditions légales selon l'article 324a CO sont remplies ou si cela est convenu contractuellement ou par convention collective⁶. Certains motifs justifiant l'octroi d'un congé usuel correspondent en réalité à des situations dans lesquelles le travailleur se trouve empêché de travailler pour une raison inhérente à sa personne et non fautive. Tel est le cas pour la doctrine majoritaire en présence d'absence pour cause de mariage, de naissance de décès ou de garde d'un proche malade à raison d'une obligation légale durant le temps nécessaire à la recherche d'une solution de substitution⁷.

Recherche d'un emploi

Lorsque le contrat de travail est dénoncé par l'une ou l'autre des parties, l'employeur accorde au travailleur le temps nécessaire pour chercher un autre emploi. Le temps nécessaire à la recherche d'un nouvel emploi doit être fixé selon les circonstances, telles que la durée du délai de congé et le type de la profession exercée, le lieu où la profession pourrait être exercée, la situation du marché de l'emploi⁸. Il correspond usuellement à un demi-jour par semaine, pris d'un seul tenant, ou de deux périodes de deux heures, sauf circonstances exceptionnelles.

Lorsque le travailleur est au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée, il a également le droit de bénéficier de temps pour chercher un autre emploi, pendant une période dont la durée correspondra aux délais légaux de congé qui auraient été applicables si le contrat avait été de durée indéterminée⁹.

Pour la doctrine majoritaire, l'employeur serait tenu de verser le salaire au travailleur qui prend un congé pour la recherche d'un nouvel emploi, car il s'agirait d'un empêchement non fautif de travailler au sens de l'article 324a CO. Une autre partie de la doctrine estime toutefois que sauf accord ou usage contraire, l'employeur peut attendre du travailleur qu'il compense le temps perdu¹⁰, interprétation à laquelle nous nous rallions.

Garde d'un enfant malade

Conformément à l'article 36 alinéa 3 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce, l'employeur doit, sur présentation d'un certificat médical, donner congé aux travailleurs ayant des responsabilités familiales pour le temps nécessaire à la garde d'un enfant malade, et ce jusqu'à concurrence de trois jours. Ce droit vise notamment à pallier la difficulté que rencontrent les personnes qui élèvent seules leurs enfants ou qui travaillent lorsqu'elles doivent organiser à court terme la garde d'un enfant malade. Le congé auquel le travailleur a droit est limité à trois jours par cas de maladie et ne doit en principe être octroyé qu'à l'un des deux parents. Durant ces trois jours, le parent recherchera une solution de substitution, comme par exemple demander de l'aide auprès d'autres membres de la famille ou engager un garde-malade.¹¹

Ce congé doit être considéré comme un cas d'empêchement non fautif de travailler en raison de l'accomplissement d'une obligation légale, au sens de l'article 324 a alinéa 1 CO, et doit dès lors être rétribué.

Conclusion

Le législateur a renoncé à réglementer la question du paiement du salaire dans le cadre des congés usuels. Compte tenu de cette incertitude, on ne peut que constater l'importance de régler contractuellement ces questions, en vue d'éviter tout litige ultérieur. Le règlement de l'entreprise, le contrat individuel de travail ou les conventions collectives de travail devraient donc réglementer de manière détaillée la durée ainsi que la rémunération du congé accordé en raison d'un évènement particulier. En premier lieu, il faudra donc rechercher si les parties sont liées par une Convention collective de travail, puis si les parties sont liées par un accord exprès ou tacite. Si aux yeux de la doctrine, le travailleur garde son droit au salaire lorsque ce dernier est fixé par mois, la mensualisation du salaire ne signifie toutefois pas nécessairement que l'employeur s'engage tacitement à verser sa pleine prestation alors même que le travailleur n'a pas fourni la sienne. En l'absence d'accord sur ce point, il faudra déterminer alors l'obligation de payer le salaire à raison d'un usage. ■

⁴ REHBINDER/STÖCKLI, *Der Arbeitsvertrag*, Art. 319-362 OR, Kommentar zu den Art. 331-362 OR, in *Berner Kommentar zum schweizerischen Privatrecht*, Berner 1992, BK 2010, N 21 ad art. 329 CO, p. 510; STAHELIN, ZK 2006, N 18 ad art. 329 CO, p. 416

⁵ Arrêt du Tribunal fédéral du 7 avril 1998 c. 4 in *JAR* 1999, 232; Wyler Rémy, *Droit du travail*, Berne 202, p. 245

⁶ Cf ref. N. 4

⁷ REHBINDER/STÖCKLI, BK 2010, N 11ad art. 324a CO, p. 367.

⁸ CARRUZZO/SANDOZ/JACCARD/MONTICELLI, chap. VI, p. A7; CR CO I-Aubert, art. 329 CO N.6

⁹ DUC/SUBILLIA, N 16 ad art. 329 CP, p. 356

¹⁰ CR CI I –Aubert, art. 329 CO N. 7; DUC/SUBILLIA, N. 7-9 ad art. 329 CO, pp. 266-267

¹¹ Secrétariat d'Etat à l'économie, *Loi sur le travail: commentaire de la loi et de ses ordonnances 1 et 2*, Berne, p. 036-2



Passez
les fêtes
en enfer!

Jacques Offenbach

ORPHÉE AUX ENFERS

Théâtre du Martolet
St-Maurice
27-28-30-31 décembre 2017

DIRECTION SÉBASTIEN BAGNOUD/ MISE EN SCÈNE VÉRONIQUE CHEVILLARD ET
FLORIAN SCHMOCKER/ ORCHESTRE SEDUNUM STRING ORCHESTRA/
AVEC LAURE BARRAS, GILLES BERSIER, RICHARD HELM, MICHEL MULHAUSER, PHILIPPE
JACQUARD, VÉRONIQUE CHEVILLARD, REBECCA AGATHA CALOTA, SARA SARTORETTI,
NAOMI BOHN YAMAGUCHI, MURIELLE SCHORNO ET PRÈS DE 80 ARTISTES SUR SCÈNE

infos et réservation :
WWW.ORPHEEOPERA.COM
ou **024 485 40 40** St-Maurice tourisme



AGENDA

NOVEMBRE 2017

14-17 Session du Grand Conseil

DÉCEMBRE 2017

12-15 Session du Grand Conseil

21 Conseil de l'UVAM

FÉVRIER 2018

16 Assemblée générale AVEN

MARS 2018

4 Votations fédérales

5-9 Session du Grand Conseil

9 Assemblée générale tec-bat

19 Assemblée générale AVEMEC

AVRIL 2018

13 Assemblée générale AVIE

17 Assemblée générale AVMPP

MAI 2018

4 Assemblée générale Metaltec VS

14-18 Session du Grand Conseil

JUIN 2018

8 Assemblée générale AVE

10 Votations fédérales

AOÛT 2018

30 REV '18 - Rentrée de l'économie valaisanne

IMPRESSUM

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.- par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à l'UVAM rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion, par fax au 027 322 24 84 ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch

| | | |
|---|-------|--------|
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture | Fr. | 1650.- |
| <input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publireportage | Fr. | 1950.- |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce | Fr. | 950.- |
| <input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage | Fr. | 1250.- |
| <input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins | + Fr. | 300.- |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce verticale | Fr. | 650.- |
| <input type="checkbox"/> ½ page annonce horizontale | Fr. | 650.- |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce verticale | Fr. | 350.- |
| <input type="checkbox"/> ¼ page annonce horizontale | Fr. | 350.- |

Nombre de parutions:

2 (-5%) 3 (-7%) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

| | |
|------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> février | 20..... |
| <input type="checkbox"/> mai | 20..... |
| <input type="checkbox"/> septembre | 20..... |
| <input type="checkbox"/> novembre | 20..... |

Société:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

Signature:

DÉCOUVERTE DE BERNE ET ILLUMINATIONS

BERNE

CHF 80.-
PAR PERSONNE

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017

DÉPARTS

- 09h00 Départ de la gare TMR d'Orsières
- 09h20 Départ de la gare TMR du Châble
- 09h30 Départ de la gare TMR de Sembrancher
- 10h00 Départ de la Place de Rome à Martigny

PROGRAMME

- 12h00 Arrivée à Berne
- 12h00 - 16h00 Temps libre
- 16h00 - 18h00 Visite guidée de la ville
- 19h00 Illuminations du Palais Fédéral
- 20h00 Départ pour le Valais

NOTRE PRIX COMPREND

- Le transport en car TMR
- La visite guidée



Photos - © 2016 Starlight Events GmbH



Octodure Voyages
Martigny

RÉSERVATIONS
027 723 33 30

WWW.OCTODURE-VOYAGES.CH
OCTODURE@TMRSA.CH